



## CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES

**ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE  
DU 18 MAI 2018**

### **PROCES-VERBAL**

**Étaient présents :** Mme ARINI, M. ASSO, Mme AZEMAR-MORANDINI, MM. AZINHEIRINHA, BARTOLETTI, BAUDIN, BECK, Mme BENASSAYAG, MM. CHIKLI, CIOTTI, COLOMAS (pouvoir à Mme SALUCKI à partir du rapport n° 8), CONSTANT, Mmes DESCHAINTRÉS, DUHALDE-GUIGNARD, DUMONT, FERRAND, M. GENTE, Mme GILLETTA, M. GINESY, Mmes GIUDICELLI (pouvoir à Mme SATTONNET à partir du rapport n° 9), GOURDON, KHALDI-BOUOUGHROUM, MM. LISNARD (pouvoir à M. GINESY à partir du rapport n° 1), LOMBARDO, MARTIN, Mmes MIGLIORE, MONIER, MOREAU, OLIVIER, OUAKNINE, PAGANIN, PIRET, RAMOS (pouvoir à Mme OUAKNINE pour le rapport n° 1), MM. ROSSI, ROSSINI (pouvoir à M. VEROLA pour le vote des vœux), Mmes SALUCKI, SATTONNET, MM. SCIBETTA, SEGURA, Mmes SERGI, SERVELLA-CIPPOLINI, SIEGEL, M. TAMBAY, Mme TOMASINI, MM. TUJAGUE, VEROLA, VIAUD et VINCIGUERRA.

**Étaient excusés :** Mme BORCHIO-FONTIMP (pouvoir à M. CIOTTI), MM. CESARI (pouvoir à M. BECK), DUPLAY (pouvoir à M. BARTOLETTI), KONOPNICKI (pouvoir à Mme PAGANIN), Mme MERLINO-MANZINO (pouvoir à M. BAUDIN), M. SOUSSI (pouvoir à Mme MOREAU).

L'an deux mille dix-huit le 18 mai, le Conseil départemental s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations pour la tenue de sa réunion.

La séance est ouverte à 9 heures 39 sous la présidence de M. Charles Ange GINESY, Président du Conseil départemental.

**M. le Président.**- Mes chers collègues, conformément à l'article 17 de notre règlement intérieur, je demande à Caroline MIGLIORE de bien vouloir procéder à l'appel des présents.

*Mme MIGLIORE procède à l'appel des membres du Conseil départemental.*

**M. le Président.**- Je vous remercie. Le quorum nous permet donc d'ouvrir la séance. Je commencerai par le traditionnel discours du président qui donne le contexte de notre séance d'aujourd'hui, au cours de laquelle nous allons examiner le compte administratif 2017. Ce compte est en excédent de 10 M€. Il marque une situation financière très saine de notre collectivité. Il est le résultat d'une gestion judicieuse et opportune de longue date, malgré un contexte national de pressions, d'incertitudes et de contraintes qui s'impose à nous avec encore une perte de 27 M€ sur la dotation globale de fonctionnement de l'État. Le montant perçu n'est plus que de 40,9 M€, soit un tiers du montant de la dotation globale de fonctionnement que nous percevions en 2013.

En 2017, a également eu lieu l'explosion des dépenses liées aux mineurs non accompagnés. Ces dépenses sont passées de 8 à 10 M€ puis 12 M€ de 2015 à 2017. Les impacts de la loi asile et immigration – et je salue à ce sujet les excellents débats conduits par Eric CIOTTI au sein de l'Assemblée nationale – nous font craindre pour 2018 une envolée de ces dépenses à hauteur de 15 M€. Il y a donc là un risque. A cela s'ajoute la non-compensation par l'État des allocations individuelles de solidarité (AIS). Le reste à charge est de près de 129 M€ pour 2017.

Heureusement, le compte administratif 2017 est aussi le résultat d'une volonté constante, celle de tenir nos engagements, avec des points positifs. La première constante est la stabilité de nos dépenses de fonctionnement, soit 930 M€ contre 935 M€ en 2016, à périmètre constant. Cela fait dix ans que nous tenons cette stabilité qui permet de dégager des marges de manœuvre pour poursuivre notre grande politique d'investissements. La deuxième constante est notre engagement à diminuer notre dette, avec un montant de désendettement arrêté à fin 2017 de 34,6 M€. Nous avons tenu l'engagement et l'objectif des 100 M€ de dette en moins de 4 ans et ramené la capacité de désendettement du Département à 6,1 ans, ce qui est excellent. La troisième constante est la fiscalité zéro, l'absence d'augmentation de l'impôt. C'était un engagement collectif pris en mars 2015 devant les électeurs par les 50 conseillers départementaux LR et UDI siégeant dans cet hémicycle. Nous tenons cette promesse. La quatrième constante est celle de notre politique d'investissement qui s'établit à 155 M€ au compte administratif 2017, avec un effort tout particulier de 15 M€ supplémentaires au profit du collège Victor Duruy à Nice et du collège de Pégomas.

Nous y reviendrons au cours de cette séance puisque je vous demanderai de délibérer sur le nom de ces collèges, à savoir donner le nom de Simone Veil au collège Victor Duruy et proposer celui d'Arnaud Beltrame pour le collège de Pégomas. Ce sont deux actes symboliques importants : le premier, pour saluer la mémoire et le parcours exceptionnel d'une niçoise, enfant des Alpes-Maritimes, rescapée de la Shoah, icône de la lutte contre la discrimination des femmes en France, présidente du Parlement européen, et ministre reconnue par toute la nation et inhumée au Panthéon. Le second, pour saluer la bravoure et l'acte de

courage d'un officier supérieur de la Gendarmerie nationale qui s'est substitué à une otage et a finalement sacrifié sa vie dans l'exercice de son métier face à la barbarie aveugle d'un terroriste. Certains parents d'élèves du secteur de Pégomas ne souhaitent pas cette dénomination, craignant que ce collègue ne devienne une cible. Je pense bien au contraire que, tant que nous porterons haut et fort les valeurs de notre nation, dont le colonel Beltrame est l'un des symboles, nous tiendrons l'unité nationale et républicaine qui assure la sécurité de nos enfants et de nos citoyens. Voilà, mes chers collègues, deux exemples bien distincts qui méritent notre respect et notre admiration, et qui représentent la substance même de la République française.

Pour revenir à notre compte administratif, mon cher Eric CIOTTI puisqu'il concerne l'année 2017, il confirme, s'il en était besoin, la justesse de la ligne stratégique que tu as imprimée à notre collectivité : stabilité des dépenses de fonctionnement, désendettement, pas d'augmentation de la fiscalité, maintien de notre niveau d'investissements. Je veux ici une fois de plus saluer cette stratégie qui avait anticipé l'effet ciseaux que toutes les collectivités locales en France allaient subir avec la baisse sans précédent des dotations de l'État et la non-compensation de nos dépenses sur les AIS. Certains Départements n'ont pas eu cette lucidité et se trouvent aujourd'hui dans une situation où ils n'ont plus ou peu de capacité d'investir.

Nous sommes d'ailleurs remerciés quotidiennement pour notre volonté affirmée et tenue de ne pas pressuriser les contribuables locaux. Dans ce contexte, nous avons décidé de diminuer nos dépenses publiques, notamment en recentrant l'action départementale sur son cœur de compétences. Après une grande période de prospérité, cela nous a conduits à intervenir volontairement dans bien des domaines, notamment en rééquilibrant notre politique RH avec le non-remplacement de départs à la retraite et la diminution du train de vie de notre collectivité. C'est un effort particulièrement important qui a été consenti par notre personnel pour aboutir à près de 20 M€ d'économies par an ces dernières années. Ces efforts ont porté leurs fruits. Notre compte administratif se porte bien, de même que notre budget. Je souhaite aujourd'hui que nos agents, qui ont durant cette période assumé cela avec beaucoup de sens du service public, d'expériences, de compétences et d'engagement dans leurs missions, en soient remerciés et félicités, mais puissent également en retirer les fruits. Comme je l'ai annoncé lors d'un séminaire, et en plein accord avec le Directeur général des services, j'ai donc demandé de revoir notre politique en matière de ressources humaines et de réoxygéner notre collectivité, en particulier dans les services les plus sensibles au contact avec les usagers. J'ai pu le constater avec vous, c'était une de vos demandes : en certains endroits, la souffrance est réelle, et il faut pouvoir y consacrer les moyens nécessaires.

En parallèle, dans le cadre du nouveau régime indemnitaire, ce fameux RIFSEEP, qui a fait couler beaucoup d'encre auprès de nos agents, je me suis engagé avec Xavier BECK, le premier Vice-président en charge des ressources humaines, à ce que le dispositif actuel soit réexaminé au regard des premiers mois de mise en œuvre. Ce travail est en cours et nous amène, en collaboration avec un cabinet d'audit, à avancer et à essayer de trouver des solutions là où les problèmes persistent. Afin de répondre à des demandes exprimées à la fois par les directeurs, les cadres, les chefs de service de notre collectivité, mais également suite à

des discussions avec les organisations syndicales, je vous demanderai lors de cette séance de valider le rapport présenté par notre premier Vice-président qui augmentera l'enveloppe financière de notre dispositif CIA, dit « prime au mérite », à hauteur de 400 000 €, pour récompenser un plus grand nombre d'agents particulièrement méritants.

Je souligne aussi deux rapports particuliers dans le déroulé de cette séance plénière : d'une part, celui concernant notre politique en matière de RSA et le programme départemental d'insertion ; d'autre part, celui relatif à notre grande politique en matière d'autonomie. Ces deux rapports confirment à la fois l'excellent travail de notre administration, que je remercie et que je félicite, sur nos compétences sociales mais également sur les engagements volontaires de l'assemblée départementale pour augmenter notre effort en termes de solidarités humaines. Avec le plan Emploi insertion 06, nous avons fait le choix d'axer l'intervention départementale sur l'accompagnement au retour à l'emploi le plus rapidement possible et sur le suivi vigilant de chaque allocataire du RSA. Ce choix a permis une baisse importante du nombre d'allocataires du RSA au cours des deux dernières années de plus de 10 % entre septembre 2015 et septembre 2017. Malheureusement, nos services observent depuis octobre 2017 une augmentation importante des nouvelles demandes de RSA liée à la structure du chômage. Ainsi, si le gouvernement fait état d'une baisse globale du chômage, en recul de 0,6 % en un an dans les Alpes-Maritimes, ce dont bien sûr nous ne pouvons que nous réjouir, ce taux masque un phénomène très préoccupant : celui de l'augmentation forte et unique du chômage de longue durée qui a progressé de 6,5 % en un an en France métropolitaine et de 10 % dans les Alpes-Maritimes. Il y a donc une compression avec, d'un côté un retour à l'emploi rapide – et je pense que notre dispositif accompagne ce résultat – et d'un autre côté, un taux de chômeurs de longue durée qui se maintient. Le marché du travail est l'objet d'un clivage de plus en plus net entre des personnes proches de l'emploi et des personnes qui s'en éloignent de plus en plus et qui basculent très vite dans le dispositif RSA, mettant ainsi le Département en première ligne. Je vous propose donc, sous la conduite d'Auguste VEROLA, qu'un nouveau plan d'action sur le RSA soit acté lors de la commission permanente.

Concernant la politique que nous menons au bénéfice de nos aînés, le rapport sur l'autonomie, présenté par Philippe ROSSINI, nous permettra d'engager notre subvention d'investissement pour la réalisation des travaux de restructuration de l'EHPAD Fondation Pauliani à Nice, à hauteur de 1,2 M€. Cette décision entre dans le programme exceptionnel d'investissements du Département dans les EHPAD que nous avons lancé lundi dernier - 20 M€ sur la période 2018-2020, c'est-à-dire un plan que nous doublons en passant nos crédits de 3 M€ par an à 6,5 M€ par an - pour moderniser et intervenir en premier lieu sur des EHPAD à Contes, Puget-Théniers, Nice, Gorbio, Peille, Villefranche-sur-Mer ou encore Cannes. C'est avec beaucoup de fierté et de responsabilité que nous avons fait ce choix volontariste, sans que rien d'ailleurs ne nous y oblige. C'est un plan que nous avons voulu en faveur de nos aînés mais également de tous les personnels qui œuvrent dans ces établissements. Tous les Départements ne s'engagent pas ainsi dans cette démarche. C'est une politique exceptionnelle d'investissements dans les EHPAD qui rejoint pleinement notre ambition portée sur les bancs de cette assemblée depuis des décennies : celle d'être le

partenaire majeur des grands projets d'aménagement du territoire azuréen. J'en profite pour rappeler que nous avons lancé deux programmes d'investissements, en partenariat avec l'ensemble des intercommunalités des Alpes-Maritimes. Mais j'insiste sur ce plan EHPAD, pour dire que la modernisation de certains établissements apportera, en même temps que la décision que nous avons prise à l'automne 2017 d'augmenter notre point GIR pour le porter à 6 points, un confort pour les usagers de ces EHPAD mais aussi pour toutes celles et tous ceux qui y travaillent et qui ont aujourd'hui des conditions de travail quelque peu obsolètes.

Parallèlement à ce plan, nous maintenons deux chantiers que je qualifie de « chantiers icebergs » puisque nous ne voyons que la partie émergée et que la partie immergée reste très importante.

Je fais tout d'abord référence au premier déploiement du très haut débit pour la fibre optique engagé par le SICTIAM. En son temps, Eric CIOTTI m'avait fait confiance avec le SICTIAM, pour être la cheville ouvrière de la mise en œuvre de ce plan de relance qu'il avait inscrit au Département pour 88 M€ pour 100 communes concernées. Ce plan vient ainsi compléter le dispositif du plan très haut débit sur la zone d'initiative privée qui conduira à ce que toutes les communes des Alpes-Maritimes soient au très haut débit d'ici 2021. C'est une force pour notre territoire et pour consolider l'implantation des entreprises et des acteurs économiques au service de l'emploi et de la croissance. Nous avons fait, en ce même hémicycle, une réunion pour informer les maires de l'avancement de ces travaux. A ce jour, nous sommes prêts d'atteindre les mille kilomètres de fibre optique posés. Après quelques retards, qu'il faut reconnaître, ce chantier est aujourd'hui en bonne voie d'exécution et de marche.

Le deuxième chantier important que nous avons voulu est celui des grands aménagements portés par le SMIAGE, symbole de notre volonté politique de lutte contre les inondations pour la sécurité de nos populations, suite aux intempéries du 3 octobre 2015. A l'initiative du Conseil départemental, nous avons ainsi créé le premier établissement public de bassin de France et mobilisé d'importants moyens financiers pour de nombreux chantiers aujourd'hui en cours. Je remercie bien évidemment toutes les communautés d'agglomération et la Métropole qui se sont jointes à cette action. J'étais récemment sur le terrain à Guillaumes pour visiter un chantier. Nous avons, il y a quelque temps de cela, inauguré, avec le maire de Saint-Laurent-du-Var, la rénovation des berges et les aménagements paysagers réalisés par le SMIAGE. A proximité de Castagniers, il y a des travaux très importants de protection des berges. Sur le secteur de la zone industrielle de Carros-Le Broc, des aménagements vont aussi porter leurs fruits. Au total, cela a représenté 21,5 M€ d'investissements en 2017, et 34 M€ sont prévus en 2018. Voici concrètement des investissements au bénéfice de la sécurité de nos concitoyens et de nos territoires.

A côté de ces chantiers, difficilement visibles par le grand public mais qui prouveront demain leur réalité et leur efficacité, il y a aussi des chantiers immanquables, dont le collège de Pégomas où nous investissons plus de 30 M€. Je remercie Joëlle ARINI qui accompagne dans cette responsabilité l'ensemble des collèges. Nous étions avec David KONOPNICKI et

Michèle PAGANIN sur le terrain pour annoncer et voir l'avancement des travaux avant l'ouverture du collège de Pégomas en septembre. De même, le collège Duruy à Nice poursuit sa mue avec 15 M€ qui y sont consacrés par le Département. Le collège Ludovic Bréa à Saint-Martin-du-Var représente lui aussi un investissement de 10 M€. Nous avons donc fait des efforts importants dans ce domaine.

N'oublions pas notre politique en matière routière. Beaucoup d'entre vous sont mobilisés au quotidien sur ce sujet, face à la congestion de nos routes dans les Alpes-Maritimes, dont nous ne portons d'ailleurs pas la totale responsabilité. Dire que notre engagement est total en la matière n'est pas un vain mot. Nous faisons le constat au quotidien de la saturation de ce réseau. Il est du devoir du Département des Alpes-Maritimes d'agir pour les Maralpins sur cette question majeure, pour leur vie quotidienne et pour le développement économique. Nos services sont fortement mobilisés sur ces questions dont nous avons la charge. Je souligne le travail efficace de Marc JAVAL, aux côtés de notre Directeur général des services, pour avoir pris la mesure de la demande des élus du Département sur ce sujet et pour les accompagner sur le terrain. Concrètement, nous délibérerons aujourd'hui sur deux points sensibles : le premier est la convention financière avec la Région pour le financement de l'échangeur de la Paoute sur la pénétrante Cannes-Grasse : c'est un enjeu important sur lequel notre vigilance est totale. Le deuxième est le cofinancement des études pour l'amélioration des conditions de circulation sur le secteur Nice-est et La Trinité. Interpellés par les élus des Paillons, nous avons décidé d'investir avec le réseau départemental, puisque celui-ci se trouve en aval et en amont et que la mémoire de ce territoire nous porte à intervenir en conseil. Nous le faisons donc, à la demande des élus et de la population, pour essayer de trouver les bonnes solutions. Nous participons aux études et nous serons présents à toutes les réunions.

En parallèle, je mobilise nos services sur une grande étude pour l'amélioration de la circulation sur le secteur de Sophia Antipolis (A8 et Antibes). Cela débouchera très prochainement sur de nouvelles propositions d'investissements pour réoxygéner ce nœud gordien des Alpes-Maritimes. Je rappelle que nous avons toujours, auprès du ministre des Transports, notre demande concernant les bus à haut niveau de service. Cette question fait l'objet d'une discussion avec ESCOTA.

Nous sommes donc très attentifs à l'ensemble des dossiers que vous portez à notre connaissance au quotidien. Ils sont de notre responsabilité. Je vous inviterai d'ailleurs à vous prononcer sur deux vœux déposés par la majorité départementale : le premier vise à être en cohérence avec ce que nous faisons : nous améliorons le réseau départemental et il y a des voiries départementales qui fonctionnent merveilleusement bien. Or, nous nous trouvons confrontés à une limitation de vitesse à 80 km/h : c'est une incohérence par rapport à la fluidité que nous souhaiterions avoir, avec de surcroît un risque accidentogène potentiellement accru avec les poids lourds. Le deuxième vœu est relatif au tunnel de Tende, qui est un axe vital pour les habitants de la vallée de la Roya. Là aussi, nous avons fait de multiples réunions avec les élus locaux, les conseillers départementaux, les maires lourdement pénalisés par la fragilité de son ouverture et par les errements de l'entreprise assignataire du

marché qui n'assume pas son travail correctement. Nous demandons à l'ANAS, c'est-à-dire la société nationale autonome des routes italiennes qui est gestionnaire du tunnel, de tout mettre en œuvre pour assurer la circulation sur cet axe routier majeur.

Trois points particuliers, et non des moindres, concluront mon propos. Le premier concerne la création du pôle métropolitain de l'ouest du département qui réunit les communautés d'agglomération Sophia Antipolis, Cannes Pays de Lérins, Pays de Grasse et la communauté de communes des Alpes d'Azur. Nous l'avons initié avec David LISNARD, qui en porte aujourd'hui la présidence, et je veux l'en féliciter, Jean LEONETTI, Jérôme VIAUD et moi-même. Je vous présenterai en séance un rapport sollicitant votre avis pour la création de ce pôle. Il est l'expression de la territorialité et de la solidarité territoriale qui découle de l'union volontaire de quatre intercommunalités dans un espace de travail commun. Il n'est dicté par aucune loi, contrainte imposée ou décision préfectorale, mais il se constitue sous le sceau de l'adhésion et de l'envie de travailler ensemble. La carte de l'intercommunalité dans les Alpes-Maritimes a été trop souvent dessinée dans un bureau, sans ou contre l'avis des élus ou des populations. Ce pôle métropolitain est le résultat d'un choix commun qui augure des meilleures synergies et de la meilleure symbiose ou osmose qui doit exister entre nos territoires. Chacun d'entre nous y apportera sa part de richesse, financière, technologique, historique, culturelle, environnementale et immatérielle, sans pour autant qu'il n'y ait de création de structure supplémentaire ni d'impôts supplémentaires.

Le deuxième point concerne le Smart Deal : il s'agit de la continuité du schéma départemental d'aménagement du numérique. Je vous convie d'ailleurs mardi prochain à 17 heures 30 dans cet hémicycle : je vous réserve une belle surprise pour la conduite du groupe d'experts de ce Smart Deal : un expert de renommée vient nous faire l'honneur de travailler avec nous.

Le dernier point est une invitation que je lance, celle d'être tous présents le 5 juin au parc naturel départemental de la Grande Corniche pour le lancement officiel du Green Deal, second pilier que j'ai souhaité associer à l'ensemble des politiques publiques. Nous avons démarré le Smart Deal qui est désormais sur de bons rails avec un groupe d'experts qui travaille. Nous lançons le Green Deal. Il y a là, à la fois sur le numérique et sur l'environnement, deux transversalités qui nous occupent largement pour s'adapter à l'évolution du monde moderne.

Mes chers collègues, je finirai malheureusement mon propos par une marque de désapprobation à propos du contrat financier qui nous est proposé par le gouvernement. Ce contrat est proposé aux 322 plus importantes collectivités de France, dont fait évidemment partie le Département des Alpes-Maritimes. Je vous propose de ne pas le signer : il n'apporte rien. L'État impose aux Départements des mesures en totale contradiction avec le principe de la libre administration des collectivités. Un contrat implique un résultat gagnant-gagnant pour les deux parties. Or, dans le contrat proposé, il n'y a que des contraintes qui nous sont données par l'État : si nous ne les respectons pas, ce sera la sanction. Je refuse personnellement que l'État nous dicte ses choix en encadrant nos dépenses. C'est un déni de démocratie locale et c'est en même temps insulter nos électeurs. Je refuse d'être complice

d'un phénomène de recentralisation. L'État veut reprendre en main nos collectivités par une recentralisation qui est déjà en marche dans bien des points. Je refuse de signer ce contrat qui n'a d'autre fin que de répondre aux objectifs nationaux de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique.

Je pense que ce que nous présentons aujourd'hui avec le compte administratif est la démonstration même que nous n'avons pas besoin d'être contraints pour maîtriser notre dépense publique et que le budget est ainsi bien tenu, alors que l'État lui-même, dans cet exercice-là, n'est pas forcément le mieux placé pour imposer aux autres ce qu'il ne s'applique pas à lui-même.

Notre stratégie budgétaire menée depuis 2009 nous permet d'atteindre bien plus largement les objectifs imposés par la loi. Je n'entends donc pas signer ce contrat qui, pour moi, est un contrat de dupe. Je n'en vois pas le bénéfice pour les Alpes-Maritimes. C'est un contrat qui poursuit un long transfert sur les collectivités locales, symbole de l'incapacité de l'État à gérer ses dépenses. Je souhaite aussi, puisque nous n'avons pas de garantie à ce sujet, que l'État exécute scrupuleusement ses engagements dans le contrat de plan État – Région. A ce jour, nous n'avons rien à craindre mais, par le passé, les garanties ne nous ont pas été données et les contrats n'ont pas toujours été tenus. Par ailleurs, l'ensemble des membres de l'Assemblée des Départements de France (ADF) ont récemment réitéré leur volonté de ne pas contractualiser tant que le dossier de financement de la gestion des mineurs non accompagnés ne sera pas résolu. C'est en cours de discussion. Peut-être trouvera-t-on une solution sur ce sujet. La question du reste à charge sur les allocations individuelles de solidarité (APA, PCH, RSA...) n'est, elle non plus, toujours pas résolue.

Pour toutes ces raisons – non-compensation des transferts de compétences sociales et allocations individuelles de solidarité, prise en charge par les Départements au titre de l'enfance des dépenses pour l'accueil des mineurs non accompagnés, questions gouvernementales qui s'imposent aux Départements en matière de masse salariale ou de revalorisation sociale – je pense que nous ne sommes pas dans la condition où il faut signer ce contrat. La libre administration du Département des Alpes-Maritimes nous appartient et j'entends la maintenir.

Voilà mes chers collègues ce que je souhaitais vous dire dans le cadre de l'introduction de cette séance plénière du 18 mai 2018. Merci de votre attention.

Mme GOURDON.

**Mme GOURDON.**- M. le Président, chers et chères collègues, l'examen d'un compte administratif, c'est un peu l'œil dans le rétro, c'est l'analyse d'un budget réalisé, la comparaison avec un budget prévisionnel, les plus et les moins qui traduisent une politique, des choix, et des décisions. Nous abordons cet exercice avec un regard vigilant sur la question des solidarités, qui est notre compétence première, avec un regard aiguisé sur la gestion des finances et sur l'évolution du budget, et avec lucidité, car nous sommes conscients des

contraintes de plus en plus dures imposées par l'État. Il devient compliqué de boucler des budgets dans toutes les collectivités, nous le savons par ailleurs.

Baisse des dotations de l'État, augmentation des prélèvements de solidarité, oui, c'est très lourd dans notre budget mais dans notre Département, c'est aussi l'augmentation substantielle des ressources de la fiscalité indirecte. Les droits de mutation prélevés sur les ventes immobilières ont ainsi progressé de presque 65 M€ entre 2016 et 2017 pour atteindre 415,7 M€. Ils représentent ainsi plus de 33 % des recettes de fonctionnement. Pour la première fois depuis 10 ans, ils ont été supérieurs aux prévisions de début d'année. La reprise, au moins immobilière, est bien là et vous pensez qu'elle va durer puisque vous avez prévu pour 2018 un montant de recettes de DMTO encore plus vertigineux de 467 M€. C'est intéressant. Malgré le bémol du reversement de 22 M€ à l'État, le montant est colossal et en même temps extrêmement périlleux. Nous l'avons déjà vécu en 2007 : l'effondrement des ventes immobilières avait provoqué un séisme dans le budget. Mais pour l'heure, c'est la reprise. Il faut plutôt en profiter pour aider nos concitoyens.

Voilà tout le paradoxe de notre Département : très riche et très pauvre à la fois. La lecture du très intéressant et bien trop sombre rapport qui pose les bases du pacte territorial pour l'insertion, qui est joint à nos propos, nous apprend bien des choses : tout d'abord, que le taux de pauvreté dans notre département est supérieur à la moyenne nationale avec 15,8 % et que l'intensité de pauvreté y est très supérieure par rapport au niveau national : 22,8 % contre 21 %. Ce pacte nous apprend aussi que cette pauvreté monétaire est renforcée par la cherté du logement. Les Alpes-Maritimes sont ainsi le département de France où les ménages consacrent la plus grande proportion de leurs revenus à se loger, même avant Paris, avec des loyers très élevés, peut-être les plus élevés de France, et avec 17,3 % de logements sur-occupés. Ce constat préoccupant est renforcé par le taux de chômage élevé : 10,3 % contre 9,4 % au niveau national. Il reste ainsi plus élevé que la moyenne des départements français. Plus inquiétant encore, le chômage de longue durée poursuit une augmentation rapide de plus de 9,1 % en un an. C'est mot pour mot ce qu'il y a dans le rapport.

Cette dégradation de l'emploi a pour conséquence une augmentation de la précarité dans le département : 150 000 personnes vivent dans un foyer à bas revenus où la précarité s'est installée, soit 15 % de notre population. Les catégories les plus concernées sont les familles monoparentales et particulièrement les femmes avec leurs enfants. La conséquence en est que la population éligible aux aides sociales est de plus en plus importante. Elle a augmenté de 34,7 % en 7 ans après la crise de 2008, passant de 7,2 % à 9,7 % de la population. Ce sont près de 10 % de la population qui perçoivent une aide de solidarité (l'aide complémentaire santé, la CMU, l'allocation de solidarité spécifique ou le RSA...) soit près d'un habitant sur dix.

Et malgré cela, on ne peut pas se réjouir que le nombre de bénéficiaires du RSA baisse de manière importante depuis deux ans : 24 132 foyers bénéficiaires contre 30 000 il y a deux ans. S'il est vrai qu'une politique d'insertion de qualité s'est mise en place de façon efficace, et j'y reviendrai dans le rapport sur l'insertion, j'affirme que c'est surtout une politique de suspension des allocations qui a été mise en œuvre et qui explique cette baisse spectaculaire

du nombre de bénéficiaires. Ces suspensions sont faites sur des motifs administratifs de non-production de documents en temps voulu ou de non présentation à un rendez-vous. Et pourtant, ces personnes ont besoin de cette aide pour survivre puisqu'elles y avaient droit. Et je ne parle pas ici des fraudeurs, c'est bien sûr un autre problème. 5 070 suspensions en 2017, 13 % de plus qu'en 2016. Mettre les gens dans la rue, cela représente un coût social bien plus important que le versement du RSA, et à beaucoup plus long terme. Je rappelle que le montant moyen du RSA est de 565 € par mois. La ligne budgétaire des allocations du RSA, qui avait déjà diminué de 2 M€ en 2016, a encore baissé de 2 M€ en 2017. Comment peut-on faire des économies sur les plus pauvres alors que le Département perçoit plus de 417 M€ de droits de mutation ?

Après avoir parlé de la situation de nos concitoyens les plus défavorisés, parlons de l'évolution des compétences de notre Département qui s'inscrivent maintenant de façon sensible dans notre budget. Ainsi, suite à la création en 2012 de la Métropole niçoise, des transferts de compétences ont eu lieu du Département vers la Métropole, notamment les routes et certaines parties de la compétence sociale comme la prévention spécialisée, le FSL et le fonds d'intervention pour la jeunesse. Depuis un an, d'autres compétences départementales importantes ont été transférées à la Région : les transports en commun routiers, les transports scolaires hors handicapés, les déchets, l'économie. Certains ports ont également été transférés aux communes. Certaines lignes budgétaires sont de ce fait réduites ou disparaissent par l'effet de ces transferts. Ce que nous vous demandons, M. le Président, comme je l'ai demandé hier au président de la commission des finances, c'est un bilan en investissement et en fonctionnement de tous ces transferts depuis 2012, de manière à ce que les choses soient claires - je ne doute pas qu'elles le soient - et bien connues, pour nous éclairer sur la compréhension des budgets à venir. Il y a aussi des transferts de personnels, et pas mal d'éléments en cause.

Maintenant, venons-en à l'analyse financière de ce compte administratif. Depuis dix ans, l'évolution des courbes d'évolution des dépenses de fonctionnement et d'investissement du Département sont très révélatrices. Malgré la forte maîtrise des dépenses dans nos compétences, on assiste à une augmentation des dépenses de fonctionnement liée notamment, depuis dix ans, au remboursement des intérêts de la dette (28,7 M€ en 2017), au versement de la dotation à la Métropole (63,3 M€) et aux fonds de péréquation (64,7 M€). Ce sont des sommes extrêmement conséquentes. La volonté budgétaire de ces dernières années peine de ce fait à redresser le fort endettement de notre collectivité qui s'est amorcé dès 2003. L'affichage de plus d'un milliard d'euros d'encours de dette a été évité en 2012 par la création de la Métropole et le transfert de 171 M€ d'encours de dette compensé à l'euro près. Mais cette lourde décision politique n'est pas sans répercussion sur le budget du Département et ses dépenses de fonctionnement.

Depuis plusieurs années, vos efforts et quelques rentrées exceptionnelles, comme les 88 M€ de la vente des parts de l'aéroport et les DMTO en très forte croissance, ont fait descendre cette dette en dessous du milliard, aujourd'hui à 812 M€. Cet endettement reste encore important et c'est un peu cela qui bloque aujourd'hui nos investissements. Les

dépenses de fonctionnement, qui représentaient 68 % du budget total en 2007, en représentent aujourd'hui 83 %. Les dépenses d'investissement affichent une évolution inverse : 32 % du budget total y étaient consacrés en 2007 ; en 2017, elles représentent 17 %.

Je ne vais pas m'étendre de façon détaillée sur les autres missions du Département. Elles sont exercées avec rigueur et sérieux. On le constate dans notre travail de tous les jours, dans les commissions et dans le rapport qui nous est donné : l'éducation, la culture, le sport, l'aide aux communes, l'entretien et la création d'infrastructures routières, tout cela en fonction de nos moyens d'aujourd'hui. Nous y souscrivons et nous y participons avec une attitude constructive et positive, comme vous le savez.

Pour conclure, je vais revenir sur ce qui nous semble essentiel, j'ai voulu attirer votre attention sur la situation inquiétante de nombre de nos concitoyens qui vivent dans une précarité grandissante. J'essaie de vous dire depuis plusieurs années que le budget des solidarités doit être à la hauteur des enjeux, alors que d'une année sur l'autre, de 2016 à 2017 par exemple, il n'a pas bougé d'un centime, de réalisé à réalisé. Je vous le rappelle : 15 % de nos concitoyens vivent dans un foyer précaire. Cela ne prépare pas bien l'avenir.

Et nous n'avons pas parlé de l'augmentation spectaculaire du nombre de personnes âgées, des difficultés de la vieillesse, de la nécessité d'un hébergement en maison de retraite digne, ou du maintien à domicile, des personnes handicapées, etc. Il y a des conditions à améliorer sur lesquelles nous faisons beaucoup d'efforts dans notre collectivité mais qui sont en train de devenir une urgence sociale à laquelle nous devons nous préparer et que nous devons anticiper de la meilleure manière possible.

Les solidarités, la solidarité, c'est notre compétence principale, prioritaire, première. Elle concerne encore l'ensemble du territoire des Alpes-Maritimes. Les autres compétences sont ou seront peu à peu grignotées par les autres niveaux de collectivités. Nous voyons bien la tendance. S'il n'en reste qu'une, ce sera celle-là. Alors, avec nos richesses fiscales, nous pensons que nous pouvons faire plus pour les plus défavorisés. Ce n'est pas votre choix pour l'instant. Nous ne voterons pas ce compte administratif. Je vous remercie.

**M. le Président.**- Merci Mme GOURDON.

M. TUJAGUE.

**M. TUJAGUE.**- M. le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues. Vous avez raison, M. le Président, le compte administratif, qui est comme tous les ans soumis à notre appréciation, s'inscrit dans la continuité de la politique menée par la majorité départementale. Il est toujours le reflet de choix libéraux qui minimisent de plus en plus la capacité de notre collectivité à répondre aux besoins de nos concitoyens. Et ceci, sous l'effet des fortes diminutions des dotations financières de l'État aux Départements, que l'État entend pérenniser avec le contrat que vous avez évoqué, et que, en ce qui nous concerne, nous rejetons dans son principe même, sous l'effet également du transfert imposé d'un certain nombre de nos compétences et de la perte progressive et importante de notre autonomie financière, qui risque

d'être encore aggravée par le transfert du produit des taxes sur le foncier bâti aux communes, pour compenser la suppression de la taxe d'habitation. C'est une piste qu'explore aujourd'hui le gouvernement. Mais cette capacité moindre de répondre aux besoins de nos populations provient aussi de l'accompagnement que vous faites de ces politiques, aujourd'hui comme hier.

Ce choix politique se traduit naturellement par une baisse des dépenses de fonctionnement due pour l'essentiel à une nouvelle diminution des effectifs en personnel. Vous présentez cette diminution de 126 postes, entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017 – près de 900 depuis 2008 – comme la preuve d'une gestion rigoureuse. A un tel niveau, ce n'est pas de cela dont il s'agit : c'est en réalité un affaiblissement très important des moyens d'action de notre collectivité et donc des services publics dont elle a la responsabilité. Ce sont des charges plus lourdes que nos agents doivent supporter, contraints de faire toujours plus en étant moins nombreux et, vraiment, à ce jour en tous cas, peu remerciés de leurs efforts par l'augmentation brutale de leur temps de travail en 2016 puis par l'application particulièrement restrictive du RIFSEEP en 2017. Nous espérons que la révision que vous annoncez portera ses fruits et répondra à l'attente de nos personnels. Sans compter aussi les diminutions de leurs salaires consécutives à l'augmentation de la CSG imposée par le gouvernement MACRON aux salariés comme aux retraités.

Une situation qui n'est guère meilleure pour les investissements de notre collectivité, que vous jugez en haut niveau alors qu'ils plafonnent à une moyenne de 155 M€ entre 2013 et 2017 contre 246 M€ (non en 2008, où nous étions à 400 M€) mais entre 2010 et 2012. Si nous apprécions que cette diminution n'ait pas affecté les aides aux collectivités, et nous le soulignons, il n'en reste pas moins qu'elle retarde la réalisation de travaux indispensables, notamment en matière d'infrastructures routières. Et ceci, en raison d'une gestion exclusivement fondée sur un objectif de réduction de l'encours des emprunts, réduction qui était nécessaire, mais pas au rythme accéléré que vous appliquez alors que la capacité de désendettement de notre collectivité est satisfaisante.

Il n'est pas surprenant que, dans un tel contexte départemental et national, les mouvements sociaux affectent aussi notre département. C'est particulièrement le cas pour les personnels des EHPAD dont la mobilisation massive donne la mesure du malaise actuel. Un malaise profond qui résulte de l'impossibilité pour ces établissements, particulièrement ceux à but non lucratif, de disposer de personnels en nombre suffisant pour apporter le service et le soutien qui sont dus à des résidents de plus en plus âgés et de moins en moins autonomes. Là où il faudrait pratiquement un agent par résident, nous n'en sommes chez nous qu'à peine à deux agents pour trois résidents. Et ce n'est pas l'annonce du déblocage par l'État de 50 M€ pour les 7 000 et quelques établissements que compte le pays, soit l'équivalent d'un tiers d'emploi par EHPAD, qui y changera quelque chose. L'effort à réaliser en matière de moyens humains est particulièrement conséquent. Le Département doit y prendre sa part, même si nous apprécions vraiment et à leur juste valeur les moyens financiers consacrés aux investissements de ces établissements destinés à améliorer l'accueil des résidents et les conditions de travail des personnels. Les moyens, qui ont été mis en œuvre entre 2009 et 2017

au rythme de 3 M€ par an, et ceux qu'il est prévu de mobiliser pour les trois ans qui viennent à hauteur de 6,5 M€ par an, avec me semble-t-il tout de même, la nécessité de peser de tout notre poids sur l'État pour qu'il prenne lui aussi ses responsabilités en la matière, ce qui n'est pas aujourd'hui le cas.

Un autre domaine, dans lequel nous sommes engagés et qui est aujourd'hui source d'inquiétude, est celui du logement social, frappé par des décisions gouvernementales graves de conséquences : la baisse des allocations logement entièrement supportée par les bailleurs sociaux, en les obligeant à diminuer d'autant les loyers et donc leurs ressources ; le passage du taux de TVA de 10 à 20 % sur les opérations de construction de logements sociaux en cours, prenant en compte, non pas la date d'arrêt du plan de financement mais celle de la livraison. J'ai noté que M. le député CIOTTI était intervenu sur ce sujet à l'Assemblée nationale. A juste titre, car cette mesure augmente les charges des bailleurs sociaux d'une façon particulièrement importante et imprévue. Pour ce qui concerne Habitat 06, dont nous sommes l'actionnaire principal, cela représente plus de 5 M€. A cela s'ajoute la volonté du gouvernement d'imposer des regroupements autour de grands groupes nationaux, l'encouragement à la vente de logements locatifs pour compenser les pertes de recettes tout en continuant à obliger les communes à atteindre le taux de 25 % de logements sociaux.

Autant de décisions qui, en affaiblissant de façon très importante les bailleurs sociaux, notamment ceux qui sont à taille humaine, n'amèneront rien de bon pour les locataires et vont aggraver la situation du logement social déjà compliquée dans notre département. Il y a là une réflexion à engager et des décisions à prendre si nous voulons que le Département continue à jouer un rôle dans ce domaine, qui ne relève pas directement de ses compétences mais qui est au centre des préoccupations de nombreux habitants des Alpes-Maritimes, comme le souligne le diagnostic territorial partagé qui a servi de base au pacte territorial pour l'insertion.

Même si nous n'avons pas de responsabilité directe en la matière, nous ne pouvons pas passer sous silence les mouvements importants, et de notre point de vue entièrement justifiés, que suscite une réforme de la SNCF que le gouvernement s'est fixé pour objectif d'imposer par ordonnances. C'est une réforme dont le but réel est d'achever le démantèlement de ce grand service public, méthodiquement affaibli depuis des années et dans l'impossibilité d'assumer ses missions de façon satisfaisante du fait de la réduction de ses moyens humains, et surtout de la mise à sa charge du coût de l'entretien et de la construction des voies et donc de la dette qui en résulte, avec pour finalité une privatisation et une ouverture à la concurrence qui n'apporteront de notre point de vue aucune amélioration pour les usagers.

Ce qui se passe à petite échelle à propos de la ligne Nice-Breil-Tende en est la démonstration. Faute d'engagement de l'État et de la Région, l'entretien de cette ligne n'est pas assuré à un niveau suffisant pour permettre de faire circuler les trains à vitesse normale, ce qui en réduit considérablement l'intérêt. Les travaux en cours sur le tronçon Breil-Tende, dont le montant a été divisé par deux par rapport aux engagements initiaux du contrat de plan État-Région, non seulement traînent en longueur mais n'autoriseront pas, quand ils seront achevés, à augmenter la vitesse de circulation des trains au-delà de 40 km/h. Un retard qui n'est en rien imputable au conflit social actuel, mais aux insuffisances des entreprises privées à qui ce

chantier a été confié. Les travaux indispensables pour atteindre l'objectif de circulation à vitesse normale, d'un coût d'environ 100 M€, seront renvoyés à un hypothétique prochain contrat de plan, autant dire aux calendes grecques. Et la réforme prévoit que cette ligne, qui figure parmi celles dont le rapport SPINETTA proposait la suppression pure et simple, sera placée sous la responsabilité de la Région. Celle-ci a déjà fait savoir qu'elle l'ouvrirait à la concurrence dans les meilleurs délais. A qui fera-t-on croire que, dans une telle situation, cette ligne pourrait susciter le moindre intérêt de la part d'un opérateur privé dont la seule motivation est naturellement le profit financier ? Et ceci alors que cette ligne, aujourd'hui particulièrement menacée par le projet de réforme, est indispensable à la vie des vallées de la Roya, de la Bévéra et des Paillons mais plus généralement du département pour lequel elle constitue un moyen de liaison essentiel avec l'Italie voisine.

Notre collectivité, dont une des missions prioritaires est la solidarité territoriale, peut-elle laisser faire les choses ainsi sans réagir ? Question d'autant plus cruciale qu'il ne peut nous échapper que, si rien ne change, l'ouverture du tunnel routier de Tende, à la construction duquel nous participons à hauteur de 35 M€, n'est pas pour demain. Et pour couronner le tout, la Roya, tout comme d'ailleurs la Vésubie et la Tinée, se trouve confrontée à la décision du président de la République d'ouvrir à la concurrence les concessions hydrauliques de ces vallées alors que la majorité des pays membres de l'Union européenne s'y sont refusés. Des concessions dont la production couvre 10 % des besoins en électricité du département. Pouvons-nous accepter sans réagir une telle décision, qui revient à offrir sur un plateau un bien public particulièrement rentable qui a largement fait la preuve de son efficacité et qui permet de produire l'énergie électrique la moins chère et la plus respectueuse de l'environnement, de gérer en même temps, dans l'intérêt général, les multiusages de l'eau dans ces secteurs mais aussi de générer de l'emploi local et des recettes financières pour les communes concernées. En somme, si nous laissons faire, ce sera à moindre échelle la même opération que celle qui permet aux gestionnaires des autoroutes privatisées de distribuer, aux frais des automobilistes, des dividendes en perpétuelle augmentation à leurs actionnaires, spécialité, nous l'avons appris cette semaine, des entreprises du CAC 40 qui seraient en la matière championnes du monde ou d'Europe.

Vous comprendrez, M. le Président, que, dans un tel contexte et au-delà des questions importantes que vous avez évoquées et qui seront traitées ce matin, nous saisissons l'opportunité de cette session pour vous alerter à nouveau ainsi que notre assemblée de façon pressante sur la nécessité absolue de porter une attention particulière à cette partie du département que constitue la vallée de la Roya. Les maires de cette vallée, comme nous-mêmes, ont fait à plusieurs reprises des demandes et propositions précises. Il est temps de les examiner ensemble sur place avec l'objectif de les traduire par des actes.

Un dernier mot pour vous remercier, M. le Président, ainsi que les services du Département, pour la réactivité habituelle de notre collectivité et pour votre soutien à la commune de Sospel et à ses habitants, touchés par un glissement de terrain très important qui nécessitera sans doute des travaux de grande ampleur. Nous aurons sans doute l'occasion d'en reparler. Merci en tous cas pour cette intervention.

**M. le Président.**- Je vous remercie M. TUJAGUE pour cette approbation de l'action en faveur de la commune de Sospel. Ce qui s'est passé à Sospel est particulièrement important et dramatique, et dès la première heure, nous n'y sommes pas restés insensibles.

M. SCIBETTA.

**M. SCIBETTA.**- M. le Président, chers collègues, je vais intervenir au nom du groupe Alpes-Maritimes ensemble. Je ne vais pas entrer dans le détail du compte administratif. Dans le cadre de votre exposé, vous avez été très clair et synthétique. Je voudrais juste rappeler que les conseillers départementaux de notre groupe ont voté le budget. Nous sommes cohérents avec nos actes et nous allons par conséquent voter également le compte administratif. Comme cela a été répété, le compte administratif n'est que le reflet de la mise en œuvre du budget et des orientations budgétaires.

Je vous rappelle M. le Président que notre groupe se considère ou se positionne comme une deuxième composante de votre majorité, en tous cas comme un soutien qui vous est acquis dans le cadre de cette politique, même si, je le sais, vous ne l'entendez pas complètement de cette manière. C'est en tous cas une réalité. Concrètement, cela signifie que nous avons une démarche positive et un esprit constructif de dialogue. Nous avons certes notre singularité mais nous défendons, et continuerons de le faire, l'intérêt général. C'est ce que nous faisons tous en tant qu'élus départementaux mais pas uniquement. Notre priorité est également la solidarité. Cela a été dit et répété. C'est une des missions essentielles du Conseil départemental, c'est-à-dire la solidarité humaine et la solidarité territoriale.

Nous sommes également très sensibles à l'équité dans le traitement des différents territoires. Nous continuerons d'être très attentifs au respect de cette équité. Nous défendons aussi l'investissement qui est pour nous essentiel : c'est la création de richesse et la création d'emplois, c'est aussi ce qui permet de faire vivre les entreprises de notre territoire. Nous sommes très sensibles à cet aspect et nous souhaiterions peut-être voir la politique en matière d'investissements revue si possible à la hausse. Concernant les EHPAD, nous sommes tout à fait sensibles aux efforts faits par le Département pour améliorer le fonctionnement de ces structures mais il est également important d'aller plus loin et d'investir au niveau des EHPAD parce que les besoins sont en effet réels dans ce département, et il nous semble essentiel d'aller dans ce sens.

Comme vous l'avez dit M. le Président, nous avons réalisé le SMIAGE. Notre groupe est très reconnaissant vis-à-vis des travaux que réalise le SMIAGE. Cela n'a pas été simple, nous étions les premiers en France à réaliser un tel établissement public sur la gestion de l'eau et du risque inondation. Vous avez évoqué un certain nombre de dossiers et travaux d'investissements futurs. Ce sont des actions réelles qui sont attendues par tous et en particulier par le monde économique, en tous cas sur certains territoires.

En revanche, je pense que nous n'avons pas tout à fait la même lecture sur le contrat financier. Il est vrai que ce n'est pas à l'État d'intervenir et de prendre les prérogatives des différentes collectivités. Mais je vous rappelle M. le Président, et vous l'avez dit

précédemment, que si nous rencontrons aujourd'hui des difficultés, c'est du fait des décisions de l'ancien gouvernement qui ont été prises de manière brutale, sans aucune concertation et qui ont entraîné des baisses drastiques des dotations globales de fonctionnement et d'autres dotations. Le gouvernement actuel se fixe des objectifs de maîtrise des dépenses publiques et de réduction de l'endettement au niveau national. Ce sont des priorités auxquelles nous adhérons tous. Mais plutôt que d'imposer encore une fois de continuer à baisser les dotations, la démarche amorcée consiste à dire : discutons, échangeons, établissons ensemble un contrat – qui, vous avez raison, doit convenir aux deux parties, à défaut de quoi il n'y a pas de contrat – et à partir de là, continuons ensemble et contractuellement à entrer dans cette dynamique de baisse des dépenses publiques et de réduction de l'endettement. Je pense que la démarche est intéressante. Il ne faut pas la balayer d'un revers de main. Elle mérite que l'on s'y intéresse et que l'on s'y attache. Comme vous l'avez dit, et c'est une réalité que nous confirmons, le Département a fait des efforts considérables sur la baisse des dépenses publiques et sur la réduction de l'endettement. Nous n'avons rien à nous reprocher à ce niveau-là, au contraire. Je pense que nous faisons partie des bons élèves. Puisque nous faisons partie des bons élèves, pourquoi ne pas entrer dans cette dynamique de contractualisation financière ?

Nous vous remercions quoi qu'il en soit encore une fois pour l'ensemble des actions que vous menez. Comme l'a fait M. TUJAGUE précédemment, nous remercions également l'ensemble des services pour la qualité de leurs actions et interventions.

**M. le Président.**- M. SEGURA

**M. SEGURA.**- Je souhaite juste apporter un complément sur ce contrat financier. Le vote aura-t-il lieu en même temps que celui sur le compte administratif ?

**M. le Président.**- Ce sera un vote à part.

**M. SEGURA.**- D'accord. Je pourrai donc peut-être intervenir plus tard mais, comme vous le savez, ce pacte financier est inscrit dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022. L'objectif de ce pacte est bien de réaliser des économies au niveau national, soit plus de 13 milliards d'euros d'ici 2022. 322 collectivités sont concernées par ce pacte qui vise à réduire nos dépenses de fonctionnement. C'est ce que nous faisons ici dans le département. Je ne vois dès lors pas pourquoi nous nous abstiendrions d'étudier cela avec l'État pour signer ce pacte, d'autant que nous sommes dans cette réduction du fonctionnement qui nous semble obligatoire pour toutes les collectivités. Si nous ne signons pas ce pacte, je redoute les pénalités que nous pourrions avoir. Il faut donc faire attention à cette épée de Damoclès. Nous sommes dans ce désendettement au niveau du Département mais, si nous ne rentrons pas dans cette logique, nous allons payer des pénalités, et tout l'effort actuel de désendettement ne servira à rien. Je comprends les craintes de l'Assemblée des Départements de France, et des réponses sont attendues, mais pour le groupe Alpes-Maritimes ensemble, il serait important d'adhérer à ce pacte ou au moins d'essayer d'avoir un échange avec l'État pour apporter des solutions. C'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas ce que vous nous proposez.

**M. le Président.**- Ce ne sera pas une délibération mais une motion qui sera présentée en fin de séance. Ce que vous avez dit ne me fait pas changer d'avis. Je pense que vous n'avez pas toutes les informations. Peut-être les avez-vous toutes, mais en ce cas, nous n'avons pas la même interprétation de ce qui est proposé. Le contrat que l'État nous propose est un contrat pour les mauvais élèves. Il ne nous apporte rien et ne nous donne rien. L'encadrement qui nous est proposé ne correspond qu'à des obligations pour rentrer nos dépenses budgétaires dans un certain cadre. Si nous rentrons dans ce cadre, cela ne nous apporte rien si ce n'est nous éviter des pénalités. Comme nous sommes bon élève, nous n'avons pas besoin d'entrer dans un pacte, un cadre, un contrat avec l'État, considérant qu'il s'agit d'une immixtion dans notre collectivité.

Comme je l'ai dit et répété, nous ne voulons plus de cette recentralisation à tout va. Il y en a marre de voir l'État nous imposer des règles. Nous sommes libres et indépendants au niveau de nos collectivités. Il y en a assez de voir l'État, déjà de façon indirecte, réduire nos moyens financiers, nous retirer des compétences pour les donner à d'autres et faire ce que nous subissons sur la réforme territoriale depuis un certain temps. Ce n'est pas le débat législatif que j'introduis ici. J'en reste simplement à la proposition que nous fait l'État aujourd'hui. Dans un contrat, les deux parties contractantes doivent être gagnantes. Or, je ne vois pas le gain pour le Département des Alpes-Maritimes. Il n'y a aucun avantage, si ce n'est d'éviter de prendre des coups de bâton si nous ne tenons pas le cap. Or, nous tenons le cap et nous n'avons rien à craindre à ce sujet.

Votre intervention, M. SCIBETTA et M. SEGURA, me permet de préciser que ce n'est surtout pas contre le représentant de l'État dans le département des Alpes-Maritimes que je prends cette mesure. Nous travaillons parfaitement bien avec l'État et son représentant dans les Alpes-Maritimes. Hier, nous étions ensemble sur le terrain avec M. le Préfet des Alpes-Maritimes pour analyser les problèmes que pose aux communes rurales le transfert de la compétence eau et assainissement. Le Préfet était à l'écoute et a touché du doigt la réalité de terrain ainsi que les problèmes liés à cette obligation de transfert de compétence que nous impose l'État. Cela va poser un sérieux problème aux présidents des intercommunalités, qui n'auront pas les moyens d'assumer cette responsabilité sur les territoires les plus éloignés, qui ne pourront donc pas gérer cette compétence. Voilà l'illustration même du fait que l'État nous place dans une situation qui n'est pas bonne. Je ne change donc pas d'avis sur ce contrat.

Merci par ailleurs à Charles SCIBETTA de préciser, au nom de votre groupe, le soutien que vous nous apportez avec le vote de ce budget et de ce compte administratif dans un esprit constructif. Je n'en attends pas moins. Tout comme vous, je suis de ceux qui pensent qu'il faut investir au maximum. Avec le président de la commission des finances, nous avons inscrit dans notre budget 2018 ce taux maximum de capacité d'investissement eu égard à la situation financière de notre collectivité qui ne peut malheureusement pas aller plus loin. Après les années difficiles 2012 et 2013, où l'investissement était encore plus bas qu'aujourd'hui, nous avons eu une remontée de notre politique d'investissement. Nous avons entendu Mme GOURDON nous dire que nous ne nous désendettions pas assez vite et M. TUJAGUE nous dire le contraire. La bonne voie se trouve entre les deux. 100 M€ de

désendettement ces dernières années, ce n'est pas rien. Cela nous a permis d'alléger notre dette et donc de mieux fonctionner. Je pense que nous sommes donc dans une politique équilibrée qui nous permet d'avancer.

Quant à la vigilance sur le social, Mme GOURDON, nous la partageons avec vous. Nous l'avons lorsque nous lançons une politique de 20 M€ sur les EHPAD hors du champ de nos compétences. Nous l'avons aussi lorsque nous décidons d'aller vers la modernisation de nos Maisons des solidarités départementales (MSD) : la Maison de Grasse fait par exemple l'objet aujourd'hui d'une étude et d'une reconstruction, vous le savez. Nous étions récemment sur le terrain avec le maire de Grasse. Nous allons avancer sur le sujet. Le social est bien notre préoccupation première. Dans mon propos introductif, j'ai également sollicité nos services et demandé, en accord avec notre Directeur général des services, d'oxygéner ceux qui sont en frontal. Je me rends bien compte, lorsque je vais dans les guichets qui sont en contact avec le public, de la souffrance de ce dernier et des difficultés rencontrées par les agents. Mme GOURDON, la précarité n'est pas que de notre responsabilité malheureusement. Elle relève aussi de l'État pour une grande part. Nous apportons cette solidarité et nous essayons de faire diminuer la précarité en faisant des efforts un peu partout pour lutter contre cette pauvreté.

M. TUJAGUE, en ce qui concerne les postes supprimés, il a bien fallu à un moment contenir la dépense publique et recentrer nos activités sur les compétences essentielles. La période faste des années 2005 à 2007 n'est malheureusement plus là. Dans ces moments de prospérité, on a tendance à faire des envolées avec l'envie d'assumer le service public. Dans les périodes de récession et de diminution des aides de l'État, il faut en revanche se recentrer sur ce que nous pouvons apporter comme financement. C'est ce que nous faisons et c'est ce que nous avons fait. Nous essayons d'avancer le mieux possible et le plus vite possible. L'investissement que nous faisons pour le SDIS n'a pas diminué : il y a là des équipements qui ne sont pas directement assumés par notre collectivité mais qui sont indirectement financés par elle. De même, et cela a été souligné par M. SCIBETTA, il y a sur le SMIAGE des équipements importants et des contrats financiers lourds. Ce sont des sujets majeurs.

Un point me semble également très important : les DMTO. Mme GOURDON nous dit que nous appartenons à un Département qui a la chance d'avoir des recettes provenant des DMTO. C'est vrai mais nous voyons bien la fluctuation dont nous sommes victimes sur ces droits de mutation. Nous attendions il y a quelques mois des résultats formidables. Or, nous avons appris la semaine dernière que les résultats du mois de mai n'étaient pas à la hauteur de nos espérances. Nous avons ainsi perdu 8 M€ par rapport à la prévision. Nous sommes encore légèrement au-delà de ce que nous avons réalisé l'année dernière mais on ne compte pas sur cette manne financière qui ne peut être qu'un boni que nous utiliserons au cas où elle se réalise les années à venir. Il ne faut surtout pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Si ces DMTO profitent certes au Département des Alpes-Maritimes, il faut les considérer avec prudence et vigilance.

Je confirme enfin à M. TUJAGUE que la vallée de la Roya fait l'objet de toute notre attention. Nous y reviendrons. Nous sommes en permanence avec vous pour vous

accompagner sur ce sujet, vous le savez. Je vous remercie d'ailleurs de nous suivre sur un certain nombre de décisions et en particulier sur le contrat avec l'État, à propos duquel vous vous êtes exprimé, parfois largement et en dehors des compétences du Département – cela fait partie de la vie du Département des Alpes-Maritimes – ce que l'État ne fait pas sur des dossiers sur lesquels je peux pour partie largement partager votre avis.

Voilà ce que je voulais vous préciser en réponse à ces quatre interventions.

Je vous propose de passer à l'examen du premier rapport inscrit à l'ordre du jour.

## **1. COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC – EXERCICE 2017**

**M. CIOTTI.**- Nous allons examiner le compte de gestion du Payeur départemental que je tiens à remercier ainsi que l'ensemble de ses services pour la qualité du travail qu'ils effectuent au quotidien dans le maniement ô combien exigeant des deniers publics. Ce compte de gestion sera naturellement conforme au compte administratif que j'aurai l'honneur de présenter dans le rapport suivant et qui traduira l'état de la situation budgétaire pour l'exercice 2017 de notre collectivité. Ce compte de gestion et son exécution pour l'exercice 2017 s'élève à un montant en dépenses de 1 414 965 603,14 € et en recettes de 1 416 050 473,49 €.

Je vous propose d'approuver ce compte de gestion ainsi que le compte de gestion des budgets annexes : le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental est équilibré en dépenses et en recettes avec une subvention d'équilibre de 571 952 € ; le budget annexe du port de Villefranche-Santé est arrêté avec un excédent de 219 638,36 € ; celui des ports en gestion concédée est arrêté avec un excédent de 26 343 € ; le budget annexe du port de Nice, dont la compétence a été transférée à la Métropole à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, est arrêté avec un résultat de 0 € ; le budget annexe du parking Silo est arrêté avec un excédent de 396 910,14 € ; et celui du cinéma Mercury avec un excédent de 8 595,68 €.

**M. le Président.**- Je vous remercie pour cette présentation. Je demande à Mme le Payeur départemental de bien vouloir quitter la salle des délibérations avant que nous procédions au vote.

*Mme le Payeur départemental quitte la salle des délibérations.*

*Le rapport n° 1, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.*

*Mme le Payeur départemental rejoint la salle des délibérations.*

## **2. COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET AFFECTATION DU RESULTAT**

**M. CIOTTI.**- M. le Président, comme vous l'avez souligné et je vous en remercie, ce compte administratif traduit la qualité de la gestion départementale conduite au cours de l'exercice 2017, et qui s'inscrit dans la logique que nous avons, au niveau de notre majorité départementale, souhaité insuffler pour notre collectivité depuis 2009, date à laquelle j'ai eu

l'honneur d'être élu Président de cette assemblée par nos collègues conseillers généraux alors, jusqu'à ce que vous en assuriez la présidence à partir de septembre 2017. Il s'agit donc d'un exercice budgétaire partagé et je vous remercie d'avoir rappelé les grandes orientations que nous avons fixées.

Le compte administratif est un tableau de bord et c'est finalement l'heure de vérité. La vie politique amène beaucoup de déclarations, de discours, d'autoproclamations et quelques fois beaucoup d'autosatisfaction. Il est important à un moment que nous ayons des temps de recul, d'appréciation, d'évaluation, pour mesurer de façon objective, selon des critères neutres fixés par la loi, l'état des lieux et le respect de la parole donnée à l'égard des électeurs qui nous ont confié le mandat dont nous sommes détenteurs, dans l'application des engagements que nous avons pris devant eux. C'est finalement cela l'honneur de la vie publique et de la crédibilité de la parole publique, c'est-à-dire être fidèles aux rendez-vous que nous avons pris devant les électeurs du département. Ces rendez-vous, j'ai eu personnellement l'honneur de les conduire à deux reprises en 2011 et 2015 à la tête de notre majorité départementale. Le propos que je tiens est un propos politique. Nous ne sommes pas une assemblée technocratique ou administrative, même si certains dans notre pays voudraient qu'il n'y ait plus que des techniciens et des experts. Nous sommes des élus du peuple, fiers de l'être.

Nous avons été élus par les citoyens des Alpes-Maritimes, et nous les représentons ici dans cette assemblée. En 2011 et 2015, dans une majorité départementale soudée, avec des candidats présents dans les 27 cantons de ce département, ce qui avait conduit 50 conseillers départementaux à siéger ici bénéficiant ainsi d'une très large confiance des électeurs des Alpes-Maritimes, nous avons pris quelques engagements assez simples devant les électeurs et qui pourraient être résumés en la préservation de l'argent des contribuables. Si nous sommes ici et si nous avons à débattre de considérations financières, c'est parce que nous sommes les mandataires des citoyens des Alpes-Maritimes qui nous ont délégué la lourde charge, l'importante et exigeante responsabilité de gérer leur argent pour le temps donné voulu par la démocratie, c'est-à-dire pour un temps limité. Nous avons pris cet engagement d'être soucieux et protecteurs de l'argent public.

Manier de l'argent public, Mme le Payeur départemental en est légalement responsable sur ses deniers personnels. Ce n'est pas le cas des élus. Cela pourrait d'ailleurs changer les choses si un jour les élus avaient une responsabilité les conduisant à ne pas brûler sans réserve et sans contrôle l'argent public qu'ils manient.

Quoi qu'il en soit, nous avons donc pris l'engagement de bien gérer l'argent public, et ce compte administratif en est la traduction aujourd'hui. Il est assez simple et marque une stabilité de nos dépenses de fonctionnement : ces dépenses, je veux le souligner, sont au même niveau que celui auquel elles se trouvaient en 2009. Sur 9 exercices budgétaires, à euro constant, c'est-à-dire sans compter l'inflation, qui à elle seule aurait conduit à quasiment 100 M€ de dépenses publiques de plus (2 % de plus par an), nous étions à 940 M€ en 2017 et nous sommes à 930 M€, à périmètre constant, hors dotation à la Métropole et hors dotation de péréquation des droits de mutation qui a été créée ultérieurement. Cela signifie que nous avons stabilisé nos dépenses de fonctionnement.

Nous avons été fourmis, je le redis avec fierté, là où d'autres ont été cigales et n'ont pas anticipé le resserrement des contraintes de l'État ou la diminution des recettes. Dès 2009, nous avons anticipé cette évolution et considérablement réduit nos dépenses de fonctionnement. Nous avons réduit la dépense publique et c'est un préalable à tout, réduire la dépense publique, réduire les dépenses de fonctionnement, réduire le train de vie : j'insiste sur ces mots : le train de vie : certains ont des trains de vie luxueux. Nous avons eu ici un train de vie restrictif, modéré, sans dépenses ostentatoires, sans voyages de confort, sans travaux de luxe exorbitants pour le confort des élus.

Nous avons été gestionnaires de l'argent public de façon prudente, ce qui a conduit à cette diminution extrêmement importante et à cet effort. Je suis bien conscient que cet effort a été exigeant, notamment pour les agents de cette maison auxquels nous avons demandé de travailler plus. Aujourd'hui, la loi les y contraint. Les chambres régionales des comptes ont donné des injonctions aux mauvais élèves. Nous, nous l'avons fait en passant au temps de travail qui n'était pas respecté et qui n'est toujours pas respecté dans un grand nombre de collectivités locales. A l'époque, j'entendais certains discours disant : jamais nous ne ferons ça ! Or, aujourd'hui, le respect de la loi l'impose, et le temps de travail qu'elle prévoit doit être appliqué dans les collectivités locales. Nous l'avons fait et cela nous a permis de réduire le nombre d'agents dans cette collectivité : nous sommes passés de 5 100 agents lorsque j'ai été élu président à aujourd'hui 4 200 sous votre présidence M. le Président.

C'est un effort très important que je veux souligner puisque c'est un préalable à tout : c'est un préalable au fait que nous ayons pu nous désendetter également car la dette est le poison qui pèse sur les générations à venir. Il y a bien sûr de la dette positive ou qui conduit à de l'investissement productif mais, lorsqu'elle devient un palliatif pour chaque année, faire de la cavalerie et boucher des trous que l'on creuse, elle devient nuisible. C'est le deuxième élément de ce compte administratif. En effet, le compte administratif démontre que la dette diminue de 34,6 M€ au cours de 2017. C'est l'effort de réduction de la dette le plus important depuis plusieurs années. Sur les exercices 2015, 2016 et 2017, le désendettement s'est élevé à 90 M€. Conformément à l'engagement que nous avons pris, nous poursuivrons ce désendettement en 2018, ce qui permettra à notre collectivité de se désendetter de 100 M€. C'est extrêmement important puisque cela va aussi conduire à une diminution de nos dépenses de fonctionnement tout en nous redonnant des marges de manœuvre.

La dette est un poison lent mais un poison mortel. Au plan national, notre pays en paye un lourd tribut avec 2 300 milliards d'euros de dette, soit 33 000 € par habitant, ce qui est pratiquement un record mondial aujourd'hui. Si nous détenons ce record, c'est parce que parallèlement nous détenons celui des dépenses publiques avec 57 % de la richesse nationale.

Par voie de conséquence, nous avons le record du monde des prélèvements obligatoires. C'est le troisième élément de ce compte administratif. Depuis trop longtemps, l'État dépense plus qu'il ne gagne. Des collectivités locales, et certaines proches de nous, dépensent plus qu'elles ne reçoivent, ce qui conduit à une situation explosive intenable. Ne mentons pas à nos concitoyens : ce qui n'est pas autorisé pour chacun d'entre eux, ce qui n'est pas autorisé pour les entreprises, les commerçants, les artisans, ceux qui travaillent dur au quotidien et ceux qui ont travaillé dur toute leur vie comme les retraités, ils ne peuvent pas

dépenser plus que ce qu'ils gagnent. Or, l'État peut dépenser plus que ce qu'il gagne, certaines collectivités peuvent dépenser plus que ce qu'elles reçoivent, grâce à une surenchère de la dette qui masque la réalité de la situation.

Nous, nous avons pris une logique inverse. Vous la continuez M. le Président, je la revendique et je l'assume, quelles qu'en soient les critiques ou les caricatures : on ne dépense pas l'argent public que l'on n'a pas car lorsque l'on dépense l'argent public que l'on n'a pas, on envoie les concitoyens dans une situation intenable qui se traduit par l'augmentation de la fiscalité. C'est la conséquence directe. Quand on dépense plus que ce que l'on reçoit, soit on s'endette, soit on augmente la fiscalité. Certains font les deux ! Fromage et dessert ! L'augmentation de la dette et l'augmentation de la fiscalité ! Pour notre part, nous stabilisons la fiscalité : elle a augmenté en mars 2009 pour la dernière fois ici.

J'ai fait voter ce budget et je l'assume, même s'il avait été préparé par d'autres et même s'il tenait compte d'une situation qui devait conduire, pour assainir les comptes, à cette mise au point pour solde de tout compte. Je l'ai dit et je n'ai pas à m'en excuser. Depuis l'exercice 2010, qui est le budget qui a pris en compte le nécessaire redressement de la situation de notre collectivité, nous n'avons jamais augmenté la fiscalité directe. Je veux le souligner très clairement. Nous avons respecté les engagements que nous avons pris avec tous ceux que j'ai eu l'honneur de conduire en 2011 et en 2015 aux élections départementales dans ce département. Nous n'avons jamais augmenté la fiscalité directe. Je vois que certains essaient d'assimiler les taux de droits de mutation à de la fiscalité directe : c'est faux juridiquement et budgétairement mais cette décision a été appliquée par 97 % des Départements de France qui avaient vu ce pseudo cadeau fait par le gouvernement socialiste pour compenser la diminution très forte des dotations et l'augmentation des allocations individuelles de solidarité. Ce n'était pas un choix ni une option mais une obligation qui pour autant n'a pas fragilisé le marché de l'immobilier puisqu'il n'a jamais été aussi dynamique qu'aujourd'hui.

Je veux dire aujourd'hui combien nous revendiquons ce choix fiscal, combien nous l'assumons dans notre majorité qui est une majorité de droite, au regard des taux atteints et de l'asphyxie fiscale que subit notre pays avec cinq années de socialisme et une année d'En Marche qui a augmenté la fiscalité directe pesant sur les ménages – ce n'est pas moi qui le dis c'est l'Insee – de 4,5 milliards d'euros au cours de l'année 2018. Il faut dire : ça suffit. On ne peut plus augmenter les impôts, accabler les ménages et les entreprises. On doit avoir cette pause fiscale. Je le dis en étant porteur des valeurs que je revendique électoralement, on doit être la famille politique qui conduira à la baisse de la fiscalité car, si on ne baisse pas la fiscalité, on ne se redressera pas. Vous avez cité les chiffres du chômage : ils restent très mauvais au plan national et sont deux fois plus élevés qu'en Grande-Bretagne ou en Allemagne. Les chiffres du commerce extérieur sont aussi très mauvais : les déficits restent élevés, de même que la dette. Il faut, comme nous l'avons fait ici, et nous sommes à cet égard exemplaires, diminuer préalablement la dépense publique pour d'abord stabiliser la fiscalité puis la diminuer dans un second temps. Le reste est un poison mortel qui a conduit notre pays à la situation dans laquelle il se trouve aujourd'hui, qui est une situation peu glorieuse à laquelle arriveront les collectivités qui prennent ce même chemin : cela les conduira à aller dans le mur, malgré les dénégations faites aujourd'hui.

Nous avons aussi, quatrième élément de ce compte administratif, soutenu une politique d'investissement réaliste. J'entends les oppositions traditionnelles et les oppositions camouflées, notamment des représentants du groupe En Marche vers En Marche, qui nous disent : aujourd'hui, il faut investir plus. Bien sûr que nous nous battons pour investir plus, et nous investissons plus que la moyenne des départements de la strate, c'est-à-dire les départements de plus d'un million d'habitants. Il y a une moyenne au plan national et nous sommes meilleurs que cette moyenne mais nous investissons avec l'argent que nous avons. Vous me direz comment investir plus. M. TUJAGUE nous a demandé de nous désendetter moins, c'est-à-dire de nous endetter plus, de recourir à la dette. C'est une option. Nous la récusons. J'aimerais que le groupe En Marche vers En Marche nous dise s'il veut une augmentation de la fiscalité, ce qu'il a d'ailleurs activement soutenu dans d'autres instances. La réalité est là. Nous, nous récusons l'augmentation de la dette et nous récusons l'augmentation de la fiscalité. C'est notre position. Avec les marges de manœuvre que nous dégageons avec la baisse des dépenses de fonctionnement, nous investissons le plus possible, et nous investissons là où cela est productif, comme l'a souligné précédemment le Président dans la présentation de cette séance budgétaire.

Voilà mes chers collègues présenté ce compte administratif, avec ses axes politiques. Nos missions ont été suivies : la mission sociale : 520 M€ ; les infrastructures routières, l'aménagement et le développement de notre territoire : 73 M€, c'est un engagement très important pour les communes et les intercommunalités. C'est un engagement extrêmement fort ! Il en est de même pour l'engagement humain : la solidarité humaine, Mme GOURDON, est au cœur de nos politiques : nous y consacrons 520 M€. Nous ne gaspillons pas l'argent. Ceux qui n'ont pas droit au RSA n'en bénéficient pas. Vous souhaitez que tout le monde, sans contrôle, ait le droit de disposer du RSA. Pour notre part, nous considérons que, pour pouvoir bénéficier du RSA – et il faudra un jour que cela s'accompagne de devoirs – il faut au moins en remplir les conditions. Nous le disons très clairement aujourd'hui : cette solidarité humaine est juste et appliquée.

Pour la solidarité territoriale, je ne citerai que ce chiffre : 73,3 M€ en 2017 pour les communes du département, pour les petites comme pour les plus grandes. Elles ont toujours bénéficié de la solidarité territoriale du Département des Alpes-Maritimes. Je pense notamment à la ville de Nice qui a bénéficié d'un engagement de 50 M€ pour la ligne 2 du tramway et d'un engagement de 2,5 M€ pour la prolongation de la ligne 1 au cours de ces dernières années, et qui a bénéficié d'une aide pour la future ligne 3 de 6 M€ que j'avais fait voter lors de la dernière séance de ma présidence. Je prends cet exemple parce qu'il est d'actualité. Il est symbolique, et c'est l'investissement qui naturellement est le plus élevé aujourd'hui.

Le bon accomplissement de ces missions aboutit à un compte administratif avec aujourd'hui un déficit de la section d'investissement de 69 549 433,32 € ; un excédent cumulé de la section de fonctionnement à hauteur de 79 270 684 € et donc un excédent de clôture de 10 M€. Voilà les éléments de ce compte administratif que je vous propose d'approuver, avec l'affectation des résultats proposée. Il vous est en effet proposé de prendre acte que le résultat cumulé consolidé du budget principal en fonctionnement pour 2017 s'élevant à

79 988 828,84 € est affecté à la couverture du déficit d'investissement de 70 021 596,35 €. Le solde restant s'élève à 9 967 232,49 €.

**M. le Président.**- Je vous remercie. Les rapports 3 et 4 : M. CIOTTI.

### **3. COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DES BUDGETS ANNEXES**

**M. CIOTTI.**- Pour le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, nous avons un équilibre avec un résultat de clôture excédentaire de 35 630,72 € sur la section d'investissement et un résultat de clôture déficitaire sur la section de fonctionnement de 21 272,12 €, avec une subvention d'équilibre de 571 952 €. Je souligne que ce montant est en diminution importante par rapport à 2016, ce qui traduit là aussi nos efforts pour la restructuration du laboratoire vétérinaire départemental. Cette subvention d'équilibre s'élevait en effet auparavant à 932 909,74 €.

Pour le budget annexe du cinéma Mercury, nous avons un résultat de clôture de + 198 600,75 € en investissement et de - 190 005,07 € en fonctionnement, soit un résultat positif.

Pour le budget annexe du port de Nice - je vous rappelle que ce port est passé sous la compétence de la Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2017 - ce compte administratif clôture ce budget annexe et présente donc un résultat de clôture à 0 €.

Concernant le budget annexe du port de Villefranche-Santé, rappelons que ce port est désormais géré en régie directe puisque c'est le Département qui l'a repris directement. Nous avons un résultat de clôture de 75 465,14 € en négatif pour la section d'investissement et de 295 103,50 € en positif pour le fonctionnement, ce qui conduit à un résultat cumulé excédentaire de 219 638,36 €.

Pour le budget annexe des ports en gestion concédée, nous avons un résultat de clôture excédentaire de 423 041,06 €.

Pour le budget annexe du parking Silo, nous avons un résultat excédentaire de 334 973,07 €.

Pour la plupart d'entre eux, ces budgets traduisent et dégagent un excédent substantiel, soit plus de 400 000 € pour les ports et plus de 300 000 € pour le parking Silo, ainsi qu'une diminution extrêmement importante du résultat déficitaire pour le laboratoire vétérinaire départemental.

**M. le Président.**- Je vous remercie. Je vous propose de poursuivre avec le rapport suivant sur l'affectation des résultats des budgets annexes.

### **4. AFFECTATION DES RESULTATS 2017 DES BUDGETS ANNEXES**

**M. CIOTTI.**- Il s'agit d'affecter les résultats que je viens de décrire et les sommes que j'ai indiquées à la couverture des déficits par les excédents dégagés.

**M. le Président.**- Je vous remercie. Je précise que les présidents que nous sommes avec Eric CIOTTI partageons la responsabilité sur les comptes administratifs et qu'il n'y a pas lieu d'avoir de débats sur ces comptes administratifs. M. SEGURA, je vous invite donc à faire court.

**M. SEGURA.**- Je vous remercie. Je ne parlerai pas du compte administratif puisque ce sujet a été évoqué par M. SCIBETTA. Comme l'a dit le président de la commission des finances, il fait de la politique et c'est dans un cadre politique qu'il a tenu ses propos à notre endroit. Je voudrais simplement rappeler l'insolence des propos du président de la commission des finances à l'endroit du groupe aussi Républicain et du Centre que nous sommes, conseillers départementaux, et l'agressivité de ses propos alors que nous tenions tous des propos nuancés envers vous M. le Président, et je tiens à le souligner.

Le président de la commission des finances reconnaît l'augmentation de la fiscalité en 2009 et personne ici ne la remet en cause. Cela a permis de prévoir des investissements sur les exercices suivants. Vous dites qu'il y a des sous-entendus de la part du groupe En marche vers En marche. Je sais que cela vous embête que nous soyons tous Républicains et du Centre ici. Je regrette qu'il n'y ait pas un seul conseiller départemental En Marche à moins que je ne me trompe... C'est le cas de Philippe SOUSSI, c'est vrai, autant pour moi. Dans le cadre du groupe Alpes-Maritimes ensemble, je parle au nom des Républicains, de l'ensemble de l'UDI, du Centre, et de ceux également qui sont non-inscrits, à l'instar de mon collègue M. SCIBETTA.

Car aujourd'hui, faire de la politique, c'est aussi ne pas tout dire et son contraire depuis des années. Quand j'entends les propos qui ont été tenus ce matin, je me dis quand même, la vie politique a aussi de la morale, et vous êtes d'accord avec moi sur cette moralité. Il y a eu des sous-entendus sur les collectivités voisines et personne n'est dupe ici. Lorsque j'entends aujourd'hui dans ces propos dénoncer une politique qui a été menée à deux, avec vous, M. le président de la commission des finances, depuis des années. Jamais vous n'avez dénoncé la politique menée ici, dans le Département des Alpes-Maritimes, lorsque la personne que vous ne citez pas était à votre place, M. le Président, et lorsqu'à la ville de Nice vous avez été aussi le premier adjoint. Aujourd'hui, vous dénoncez une politique qui a été menée avec vous, et depuis des années. On se demande aussi quelles raisons politiques mènent à cela mais on peut le comprendre : chacun a la liberté de changer en cours de route ses amitiés. Je regrette en tous cas les propos que vous tenez aujourd'hui à l'endroit de cet homme qui vous a tout amené.

Vous parlez des investissements. On les doit aussi à la ville que vous ne citez pas. Il y a derrière des entreprises, des acteurs locaux qui attendent que nous, les collectivités, nous fassions ce geste d'investir. M. le Président, vous êtes toujours dans cette dynamique d'accompagner les acteurs locaux dans ce département, et nous devons absolument encore et toujours investir. Car il est important, dans le cadre de nos responsabilités, d'accompagner ces entreprises à la reprise économique. Les socialistes nous ont amenés dans la situation que nous connaissons tous. Aujourd'hui, l'investissement que font les collectivités, le choix qu'elles font, est important pour accompagner les entreprises et les acteurs locaux. En tant que département touristique, nous avons également besoin de relancer l'hôtellerie et toute

l'activité touristique et économique du département. Je suis donc fier de dire qu'il faut investir. Investir, c'est aussi s'endetter et prendre des risques. Sinon, nous ne faisons rien. Lorsque vous achetez une maison ou une voiture, est-ce que vous la payez comptant, via un crédit, ou en amortissements, comme le font certains acteurs et certains responsables ?

Réduire le train de vie de certains, je le dénonce car c'est scandaleux. En dix ans, la ville de Nice, pour ne pas la citer puisqu'on en a parlé sans la citer, a objectivement connu une mutation. On reconnaît aujourd'hui cette grande Métropole qu'est la Métropole Nice Côte d'Azur. L'endettement est important mais il le faut car les investissements que nous faisons sont demandés par tous ces acteurs. Il faut prévoir aussi le futur. Je vous rejoins, M. le président de la commission des finances, et je pense que vous êtes d'accord avec le président de la République puisque vous avez le même discours : il faut aujourd'hui baisser les charges de fonctionnement des collectivités. Donc quelque part, vous rejoignez également le président de la République puisque votre discours a été de dire : on doit réduire nos charges de fonctionnement. Vous êtes donc aussi, peut-être pas encore aujourd'hui mais demain peut-être, pourquoi pas, un adepte de « En Marche ». En tous cas, sur cette idée que vous êtes d'accord avec ce désendettement, le pacte financier qui va être formulé tout à l'heure rentre dans cette logique que vous souhaitez pour notre Département. C'est vous-même qui avez expliqué qu'il était nécessaire aujourd'hui d'avoir une maîtrise de notre fonctionnement pour la collectivité que nous avons l'honneur de représenter. Je tenais à préciser tout cela, puisque toutes ces attaques sont aujourd'hui médiocres, et je pense que la vie politique mérite mieux. Je vous remercie.

**M. le Président.**- Pour la police et la bonne administration de notre collectivité, dans le cadre du compte administratif, il n'est pas coutume de faire un débat politique. Mais la politique s'est invitée dans une assemblée politique. Que voulez-vous y faire ? C'est bien normal. Néanmoins, je souhaite que nous respections les formes réglementaires : j'invite donc à ce qu'il n'y ait pas de continuité de ces débats. Nous les reprendrons plus tard. Je demande à M. BECK, premier Vice-président, de venir présider la séance de manière à faire voter les comptes administratifs.

*M. GINESY et M. CIOTTI quittent la salle des délibérations.*

**M. BECK.**- Mes chers collègues, il nous appartient à présent de nous prononcer sur le compte administratif 2017 tel que vous en aviez pris connaissance déjà avant cette séance, et tel qu'il a été présenté à la fois par le président du Conseil départemental et par le président de la commission des finances. Il vous est proposé de voter sur l'arrêt de ce compte administratif et sur l'affectation des résultats.

*Le rapport n° 2, mis aux voix, est approuvé à la majorité (vote contre du groupe Front de gauche de Mme TOMASINI et M. TUJAGUE et du groupe Socialiste et écologiste de Mme GOURDON et de M. VINCIGUERRA).*

**M. BECK.**- Je vous remercie. Je vous propose de voter à présent sur les budgets annexes présentés par M. le président de la commission des finances.

*Le rapport n° 3, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.*

**M. BECK.**- La troisième délibération concernant le compte administratif porte sur l'affectation des résultats 2017 des budgets annexes.

*Le rapport n° 4, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.*

**M. TUJAGUE.**- Pour le budget principal, vous nous avez fait voter le compte administratif et l'affectation des résultats ensemble, mais ce sont deux votes différents.

**M. BECK.**- Trois rapports ont été présentés concernant le compte administratif. Le premier concernait le compte administratif 2017 et l'affectation du résultat : il a fait l'objet d'un vote négatif de votre part. Le deuxième rapport portait sur le compte administratif 2017 des budgets annexes. Le troisième était l'affectation des résultats 2017 des budgets annexes. Souhaitiez-vous un vote distinct sur chaque budget annexe ?

**M. TUJAGUE.**- Non pas du tout. Je précise que nous avons voté contre le compte administratif pour les raisons que j'ai évoquées précédemment mais que la répartition des résultats nous convient. Habituellement, il me semble que nous faisons un vote séparé.

**M. BECK.**- Je ne pense pas mais cela m'amène à une observation que j'ai déjà faite et que je ne ferai certainement pas pour la dernière fois : même si vous avez voté contre le budget 2017, je comprends mal que vous puissiez voter le compte de gestion de Mme le Payeur départemental et que vous puissiez ensuite ne pas vous abstenir sur le compte administratif puisqu'il s'agit exactement du même document.

**M. VINCIGUERRA.**- Les deux documents n'ont pas le même sens. Soyons clairs.

**M. TUJAGUE.**- Nous n'allons pas allonger le débat. Je pense, M. le Président, que vous avez quand même suffisamment d'expérience pour savoir qu'entre le compte de gestion et le compte administratif, il y a plus qu'une nuance. En votant le compte de gestion, nous considérons que Mme le Payeur et ses services ont fait leur travail dans les meilleures conditions. Le compte administratif est le reflet d'un choix politique, cela n'a rien à voir. Ce sont les ordonnateurs qui décident des dépenses et ce sont des choix. Mme le Payeur départemental exécute ces choix et veille au respect des règles et de la loi.

**M. BECK.**- Je ne partage pas votre point de vue.

**M. TUJAGUE.**- En ce cas, inutile d'y revenir les autres années, je vous redirai la même chose.

**M. BECK.**- Nous pouvons rappeler le président du Conseil départemental et le président de la commission des finances.

*M. GINESY et M. CIOTTI rejoignent la salle des délibérations.*

**M. le Président.**- Mes chers collègues, merci pour votre confiance et pour ce vote qui témoigne votre soutien à ce compte administratif. Il représente à la fois le prolongement de notre décision en matière budgétaire. Cela a été dit et redit. C'est la réalisation et la reconnaissance du travail accompli et bien accompli par notre administration. Je veux donc souligner cette reconnaissance et ces félicitations partagées entre l'exécutif et l'administration.

Il y a un propos auquel je n'ai pas répondu tout à l'heure concernant les transferts des routes et des déchets. Ce point avait été soulevé par Mme GOURDON. En commission des finances, M. CIOTTI a répondu que nous ferions un bilan de ces transferts (routes, déchets et ports). Nous vous le présenterons de manière à ce que l'on sache exactement comment les choses ont évolué. Il est vrai qu'à un moment donné, les sommes en jeu ont pu bouger.

## **5. REVISIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE)**

**M. CIOTTI.**- Puisqu'on ne pouvait pas le faire précédemment sur les propos qui ont été tenus - je passerai sur les attaques personnelles, ce n'est pas l'objet, je les prends d'où elles viennent et cela a donc peu d'importance - je veux simplement préciser que je suis contrarié d'avoir contrarié M. SEGURA. J'ai tenu un propos général sur la bonne gestion, et peut-être sur la mauvaise. Manifestement, il s'est reconnu et il a reconnu certains dans mon propos. Je trouve d'ailleurs que ce n'est pas bien pour les personnes qu'il a citées. Je tenais un propos général qui concernait d'ailleurs l'État, de façon globale, et d'autres collectivités. Vous avez reconnu certaines collectivités. Personnellement, je ne visais personne. C'était un propos d'ordre général sur l'exigence de la bonne gestion, partout et en tous lieux, telle que nous l'avons appliquée ici.

Ensuite, sur le contrat financier, je respecte votre point de vue. Tous les points de vue en démocratie sont respectables. Vous vous êtes fait le porte-parole du gouvernement. C'est votre droit. Le gouvernement est respectable, il y a des gens de qualité, dont vous êtes proche au demeurant, qui portent ce contrat. Il n'y a donc pas de mal à soutenir le gouvernement, ne vous en excusez pas, il est légitime de l'assumer. La seule chose que je ne vous autorise pas, c'est de parler au nom des Républicains. Cela fait bien longtemps que vous vous en êtes éloigné, M. le président du groupe « En marche pour En marche ».

**M. SEGURA.**- Naturellement, je ne répondrai pas à cela.

**M. CIOTTI.**- Voilà ce que je voulais dire aujourd'hui en présentant ce rapport sur les autorisations de programme et d'engagement que je vous propose d'approuver. Il comprend la clôture des autorisations de programme et des autorisations d'engagement ouvertes de 2000 à 2012 : 68 514 114,41 € pour les autorisations de programme et 382 409,96 € pour les autorisations d'engagement. Je vous propose également d'appliquer les règles de caducité des autorisations de programme et d'engagement telles qu'elles vous sont proposées dans le rapport, d'approuver l'application des règles de révision des autorisations de programme dont vous avez la liste, de prendre acte que cette révision porte sur les sommes précisées dans le

rapport : il s'agit tout simplement d'adapter nos programmes d'investissement pour les autorisations de programme et les autorisations d'engagement pour le fonctionnement, en fonction de l'évolution de nos programmes et de nos travaux.

*Le rapport n° 5, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.*

## **6. COMMUNICATION SUR LES EMPRUNTS REALISES EN 2017 ET L'UTILISATION DE LA LIGNE DE TRESORERIE**

**M. BECK.**- Il s'agit de communiquer à l'assemblée départementale les actes pris dans le cadre de la délégation que nous avons donnée au président du Département par les délibérations des 2 avril 2015 et 15 septembre 2017 en matière d'emprunts et d'utilisation de la ligne de trésorerie pendant cette année. Pour l'année 2017, un volume de 30 M€ d'emprunts nouveaux a été réalisé auprès de deux établissements bancaires : la Caisse des dépôts et consignations pour 10 M€ sur 25 ans avec un taux variable annuel du Livret A + 0,75 % et la Deutsche Pfandbriefbank pour 20 M€ sur 20 ans avec un taux fixe annuel de 1,95 %. La limitation des emprunts nouveaux à 30 M€ et le remboursement en capital de la dette à hauteur de 64,6 M€ ont permis un désendettement de 34,6 M€ sur l'exercice, ramenant l'encours de la dette à 811,9 M€ au 31 décembre 2017. La ligne de trésorerie, ouverte à hauteur de 20 M€, souscrite auprès de La Banque Postale, a quant à elle généré des frais financiers d'un montant de 45 500 € sur l'ensemble des tirages de l'exercice 2017.

**M. le Président.**- Je vous remercie. Il n'y a pas de vote. L'assemblée prend acte.

*L'assemblée départementale prend acte.*

## **7. AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES**

**M. BECK.**- Ce rapport concerne diverses décisions à caractère financier avec tout d'abord la création de secteurs distincts d'activité soumis à TVA, notamment pour la boutique du musée des Arts asiatiques et du musée des Merveilles ainsi que pour les activités seniors de la régie de recettes des seniors dont le chiffre d'affaires dépasse maintenant le plafond d'exonération de la TVA.

Il s'agit ensuite de modifier les statuts de la régie à simple autonomie financière des ports de Villefranche-sur-Mer afin de nous permettre de percevoir directement la dotation globale de décentralisation versée par l'État au titre de la compétence des ports et d'approuver la création d'une ligne de trésorerie au profit de cette régie.

Il est également proposé d'approuver la mise en place d'une carte achat au sein de la collectivité afin de simplifier la chaîne des dépenses, depuis la commande jusqu'au paiement, dans le cadre du décret du 26 octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat.

Il s'agit ensuite de réduire de 35 % les tarifs haute et basse saisons relatifs à l'occupation du domaine public départemental pour les terrasses des restaurateurs situées sur les voies périphériques du port de Nice.

Il est enfin proposé de déléguer au président du Conseil départemental le pouvoir d'accepter des dons et legs inférieurs à 20 000 €, en application de l'article L.3211-2 du code général des collectivités territoriales.

J'ajoute qu'il convient aussi d'adopter les tarifs de mise à disposition de locaux administratifs scolaires ou d'hébergement dans les collèges.

*Le rapport n° 7, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.*

## **8. PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION 2018-2020 – PACTE TERRITORIAL POUR L'INSERTION ET FONDS D'APPUI AUX POLITIQUES D'INSERTION**

**M. VEROLA.**- Je n'ai pas vraiment besoin de développer ce rapport puisque Mme GOURDON l'a fait. Je regrette néanmoins qu'elle ait oublié la deuxième partie. Elle a développé le constat d'appauvrissement, que je partage malheureusement et que nous déplorons tous. C'est justement la stratégie territoriale partagée qui a fait l'objet en commission de grandes explications. Je ne pense pas utile d'y revenir.

En ce qui concerne le RSA et les suspensions, je le répète à nouveau, les commissions en charge des suspensions regroupent le social, Pôle emploi, etc. Ces commissions sont ouvertes. Comme je l'ai déjà dit, si une personne estime avoir été complètement lésée par une suspension, elle peut toujours saisir non seulement le Département mais aussi les présidents des équipes pluridisciplinaires des territoires. J'invite les élus ou les représentants qui souhaiteraient assister à des séances où l'on prononce des suspensions à venir voir comment cela se passe. Ce n'est pas arbitraire. Souvent, les décisions sont reportées si des éléments nouveaux doivent être étudiés. Tout est donc transparent.

Quant au fonds d'appui aux politiques d'insertion, il s'agit d'une subvention de l'État. Je n'y reviens pas. Lors de la commission, M. PAQUETTE nous a remis un document particulièrement bien fait. Tous mes collègues ne l'ont peut-être pas eu et il serait intéressant de leur communiquer également.

**M. le Président.**- Merci M. VEROLA pour ce rapport et surtout pour votre implication. M. VEROLA est en effet très présent dans son travail, sa responsabilité, sa délégation dans cette commission emploi insertion et lutte contre la fraude. Les chiffres qui ont été donnés, je le dis pour Mme GOURDON, par rapport à ceux qui se voient refuser leurs droits en fonction de leur dossier montrent que 20 % font des recours dans le mois et 20 % reviennent entre un et quatre mois, sachant que lorsque leur situation le justifie, ils sont immédiatement réhabilités dans leurs droits. Cela va très vite. 60 % de ceux sortis du dispositif ne se manifestent pas. Nous avons donc des chiffres précis qui démontrent que les décisions que nous prenons sont des décisions prenant en compte le contexte humain. La télédéclaration accélère le processus et est difficile à gérer puisque nous avons beaucoup de télédéclarants qui ne sont plus accompagnés par des conseillers. Cela multiplie le nombre de dossiers totalement illégitimes.

**M. VEROLA**.- C'est la raison pour laquelle nous proposerons en commission permanente de renforcer l'accueil des personnes venant au RSA avec notamment le CORSA. Nous reviendrons sur ce sujet en commission permanente.

**M. le Président**.- Mme GOURDON.

**Mme GOURDON**- Je voudrais apporter une précision. Je ne confonds pas ce que j'ai indiqué sur les suspensions de RSA et la politique d'insertion, que j'ai d'ailleurs félicitée lors de la commission et que je félicite à nouveau ici. Il y a quand même plus de 5 000 suspensions. Vous avez évoqué les motifs mais cela me semble de toute façon énorme.

Ce rapport, que nous voterons, nous présente la méthode que nous mettons en application pour la prévention et l'insertion. Des avancées réellement significatives sont mises en œuvre dans ce domaine, notamment sur le traitement des dossiers. La télédéclaration va certainement entraîner une augmentation du nombre de demandeurs : c'est fait pour ça, beaucoup de personnes ne savaient pas qu'elles avaient droit au RSA : cela s'appelle l'accès aux droits. Nous aurons donc peut-être un surcroît de financement à apporter mais, si ces personnes ont droit au RSA, elles doivent le percevoir.

On nous a expliqué la manière dont fonctionne la télédéclaration et je remercie les techniciens qui l'ont fait. C'est effectivement plus simple pour les personnes que d'aller dans un bureau exposer leur situation. Le dispositif mis en place par le Département prévoit que la déclaration soit examinée dans les jours suivants pour vérifier les éléments apportés par le déclarant. Il y a là encore un temps de décalage en raison du nombre plus important de déclarations par rapport à ce qui avait été prévu et il faudra attendre un peu pour que cela se mette en place. Ces déclarations sont vérifiées de manière à ce que la personne déclarante ne perçoive pas indûment une indemnité à rembourser par la suite, ce qui est évidemment le pire des cas.

Cette affluence des demandes fait également suite à la disparition des emplois aidés et à la hausse du chômage. Rappelons aussi que la Région supprime une partie des aides à l'insertion par le travail (les chantiers d'insertion). Tous ces éléments ont été bien évoqués dans la commission. La réponse apportée concernant les nouveaux déclarants est intéressante puisqu'elle est rapide et efficace et si nous prenons en charge immédiatement les personnes qui viennent de perdre un emploi, elles sont encore dans une dynamique positive et peuvent tout de suite retrouver un emploi ou se reformer. Comme cela est souligné dans le rapport, la difficulté perdure pour les personnes qui sont au chômage ou au RSA depuis plus longtemps. Cela devient plus compliqué mais il faut aussi s'en occuper. Nous voterons quoi qu'il en soit ce rapport puisqu'il concerne la mise en œuvre de la politique d'insertion et du futur pacte de l'insertion.

**M. le Président**.- Je vous remercie. Je précise que ne prennent pas part au vote M. AZINHEIRINHA ainsi que M. CHIKLI.

*Le rapport n° 8, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité. MM. AZINHEIRINHA et CHIKLI ne prennent pas part au vote.*

## **9. POLITIQUE DE L'AUTONOMIE**

**M. ROSSINI.** - Ce rapport comprend quatre dossiers, avec en premier lieu un dossier sur les EHPAD. Il concerne le plan de soutien à l'investissement proposé pour la période 2018-2020. Chef de file des politiques sociales, le Département place la solidarité envers les plus fragiles au cœur de son action et mène, à ce titre, une politique ambitieuse, notamment pour les seniors, qui représentent aujourd'hui près de 28 % de la population totale des Alpes-Maritimes, soit environ 300 000 personnes. Avec un budget de plus de 152 M€ – soit 30 % des dépenses sociales, en augmentation en 2018 – pour la politique publique de l'autonomie, le Département s'engage concrètement en faveur du bien vieillir de nos aînés, aussi bien pour le maintien à domicile que pour leur prise en charge dans des établissements adaptés à leur situation.

S'agissant spécifiquement des EHPAD, le Département n'a pas d'obligation particulière de soutenir leurs projets d'investissement destinés à construire ou rénover leurs équipements. Afin d'améliorer la qualité de l'accueil des seniors accueillis et les conditions de travail des personnels, le Département a néanmoins voulu apporter un soutien financier important à ces projets, permettant d'éviter des hausses de tarifs insupportables pour les résidents et les familles. De 2008 à 2017, 31,2 M€ ont déjà été investis par le Département pour financer la modernisation des EHPAD du secteur non lucratif. Rappelons en effet qu'il y a trois domaines : le privé, le public, et l'associatif. Durant ces 9 années, 25 établissements publics ont bénéficié de subventions départementales pour concrétiser leurs projets sans en faire supporter lourdement la charge aux familles et aux résidents.

Pour la période 2018-2020, c'est ce que vous nous proposez M. le Président et je ne peux que vous en féliciter, le cap fixé par le Département est clair : accélérer la réalisation de leurs projets de construction et de rénovation des EHPAD du secteur non lucratif afin d'améliorer les conditions d'accueil et d'anticiper les effets du défi démographique du vieillissement de la population. Doté de 20 M€, ce plan concentre les efforts de financement sur les années 2018 à 2020. Le Département s'engage ainsi à doubler sa capacité à subventionner les opérations de construction et de rénovation identifiées pour les EHPAD à but non lucratif, implantés dans les Alpes-Maritimes. Les établissements retenus dans le cadre de ce plan se situent à Cannes, Contes, Gorbio, Peille, Puget-Théniers, Villefranche-sur-Mer, et la Fondation Pauliani à Nice, autorisée pour une capacité totale de 214 lits, entièrement habilités à l'aide sociale.

En aparté M. le Président, puisque je tiens à ce que mes collègues le sachent, je vous ai représenté au Printemps des EHPAD, événement qui réunissait la totalité des professionnels concernés sur les Alpes-Maritimes. J'ai transmis les propos que vous aviez rédigés à leur attention. Les propos du Conseil départemental ont été très favorablement accueillis, et par la quasi-totalité des participants, il m'a bien été expliqué que le Conseil départemental n'était pas du tout mis à l'index, ni localement, ni par les représentants syndicaux nationaux au

niveau national. Il y a certes des difficultés, au national et probablement sur notre département. Je m'engage à me rendre dans les établissements concernés, ou en tous cas ceux qui en font la demande. Je souhaite me rendre dans tous les établissements sur les trois ans qu'il reste pour cette mandature. J'ai déjà commencé. Je remercie les services, Mme DEPREZ et Mme TEIXEIRA. Je remercie aussi M. BEVILACQUA qui a fait valoir ses droits à la retraite et qui avait accompli un travail remarquable. Je m'en rends compte sur le terrain. J'étais avant-hier à Saint-Eloi à Sospel où j'ai vu la solidarité départementale jouer à plein. La route était accessible, et d'importants travaux avaient déjà été engagés. Le directeur de l'EHPAD a souligné que sans le Département, il n'aurait pas été possible d'intégrer de nouveaux locaux. La politique départementale tient donc grandement sa place en termes de solidarité, notamment à l'endroit des EHPAD. Avec ce que vous proposez aujourd'hui M. le Président, 20 M€ vont venir abonder les investissements préconisés par nos EHPAD.

Concernant la Fondation Pauliani à Nice, que nous sommes obligés de présenter à part, cet établissement a prévu, afin d'améliorer les conditions d'accueil et de prise en charge des résidents, de doubler l'ensemble des chambres à deux lits et d'offrir plus d'espace aux résidents. Ce projet s'organise en deux phases : la construction d'un nouveau bâtiment, puis la réhabilitation, par une opération « tiroir », des deux bâtiments existants. Ce projet a été validé conjointement avec l'Agence régionale de santé (ARS) en 2017. Ce préalable était nécessaire avant le dépôt du permis de construire effectué le 22 décembre 2017. Les travaux débuteront au cours du dernier trimestre 2018 et s'échelonnent sur une période prévisionnelle de 24 mois.

Le coût de cette opération s'élève à 10,849 M€. Le plan de financement prévoit un autofinancement de 2,849 M€, une subvention d'investissement de 1,2 M€ sollicitée auprès du Département et un emprunt de 6,8 M€. L'établissement a également sollicité auprès de l'ARS la possibilité d'obtenir, le cas échéant, une subvention d'investissement.

L'impact des travaux liés à cette opération (amortissements et intérêts des emprunts) entraînera une évolution du tarif hébergement. La subvention d'investissement du Département, à hauteur de 1,2 M€, permettra d'atténuer l'évolution tarifaire par un moindre recours à l'emprunt et de maintenir des tarifs toujours accessibles pour les personnes âgées qui disposent de revenus peu élevés sachant que tous les lits sont habilités à l'aide sociale.

Le deuxième dossier concerne le programme d'actions coordonné 2018 dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des Alpes-Maritimes. Au titre de l'année 2018, les crédits alloués par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) à la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des Alpes-Maritimes pour les actions de prévention s'élèvent à 2 714 826 €. Les membres de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie se sont réunis le 19 février dernier pour élaborer leur programme d'actions coordonné pour 2018. Comme le prévoit la réglementation, ce programme a été présenté au Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie du 16 avril 2018.

Le programme d'actions coordonné s'organise autour de la reconduction d'actions emblématiques, du déploiement d'actions mettant en œuvre de nouveaux modes opératoires et de nouvelles thématiques. Le détail de ces projets est présenté dans le tableau joint en annexe. Ainsi, 1 241 944 € seront dévolus aux porteurs de projet de la conférence des financeurs. Le programme prévoit aussi le lancement d'un troisième appel à projets « prévention, innovation, autonomie » doté de 1 M€. Il est proposé d'adopter ce programme d'actions coordonné de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, et d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions correspondantes dont les projets types sont joints en annexe.

Nous avons ensuite un avenant à la convention avec le CCAS de Grasse dans le cadre de l'appel à projets « prévention, innovation, autonomie » 2017-2018. Le CCAS de Grasse a été sélectionné en tant que lauréat de l'appel à projets « prévention, innovation, autonomie » pour un projet visant à la mise en œuvre d'un service de proximité ayant pour objet d'accompagner les seniors isolés pour des sorties et activités collectives. Suite à la mobilisation tardive des autres cofinanceurs, le projet a pris du retard. Sa réalisation reste néanmoins possible d'ici fin juin 2018, date limite de l'envoi des bilans récapitulatifs des actions menées à la CNSA. Il est donc proposé d'approuver la signature d'un avenant n° 1 à la convention avec le CCAS de Grasse, dont le projet est joint en annexe, sans incidence financière, visant à prolonger la durée d'exécution de la convention jusqu'au 29 juin 2018.

Il vous est ensuite proposé un avenant à la convention avec le Résidentiel numérique, éditeur de « ma-résidence.fr », dans le cadre de l'appel à projets. La société le Résidentiel numérique, sélectionnée également en tant que lauréate de l'appel à projets, s'est heurtée aussi à des délais de validation auprès des communes concernées plus longs que prévus initialement. Sa réalisation totale reste néanmoins possible d'ici fin juin 2018, car ce projet est actuellement déployé sur Vence et en phase de déploiement sur les communes de Mougins, du Cannet et de Nice. Il est donc proposé d'approuver la signature d'un avenant n° 1 à cette convention avec le Résidentiel numérique, éditeur de « ma-résidence.fr », sans incidence financière, visant à prolonger la durée d'exécution de la convention jusqu'au 15 juin 2018.

Le quatrième projet est celui lié au plan départemental Seniors en action, que j'ai l'honneur et le privilège de piloter. Dans le cadre du Printemps des seniors, le Conseil départemental a proposé des actions à l'endroit des seniors du département, avec notamment des concerts gratuits sur les communes d'Antibes, Grasse, Mandelieu, Menton et Nice. A ce titre, nous avons souhaité signer une convention avec la Ligue départementale contre le cancer qui, au cours de chaque concert, explique sa mission, et les opérations menées à l'endroit des malades et de leur famille. Cette convention permettra aux bénévoles de la Ligue départementale contre le cancer de réaliser des quêtes à la sortie de chaque concert. La totalité des sommes ira naturellement à l'objet de cette association.

En conclusion, concernant tout d'abord l'intervention auprès des EHPAD, je vous propose d'octroyer à l'EHPAD Fondation Pauliani à Nice une subvention de 1,2 M€ pour les travaux que j'ai évoqués, d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention dont le projet est joint en annexe, à intervenir avec l'EHPAD

Fondation Pauliani définissant les conditions et modalités d'attribution de cette subvention, et de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du programme « Aide à l'hébergement », de la politique Aide aux personnes âgées du budget départemental.

Concernant le programme d'actions coordonné 2018 de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des Alpes-Maritimes, au titre du programme 2018, je vous propose d'allouer aux porteurs de projets le montant de 1 241 944 €, d'approuver le lancement du troisième appel à projets « prévention, innovation, autonomie » d'un montant maximum de 1 M€, d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions correspondantes, dont les projets types sont joints en annexe, applicables jusqu'au 15 juin 2019 avec les porteurs de projets membres de la conférence des financeurs, les lauréats du troisième appel à projets « prévention, innovation, autonomie » après validation des projets par le comité de sélection dudit appel à projets, et de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du chapitre 935, programme « Maintien à domicile » de la politique Aide aux personnes âgées du budget départemental.

Concernant le projet d'action du CCAS de Grasse, je vous propose : d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, l'avenant n° 1 dont je vous ai parlé. Concernant le projet de l'éditeur de « ma-résidence.fr », le Résidentiel numérique, je vous propose d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, l'avenant n° 1, sans incidence financière, à la convention correspondante à intervenir avec le Résidentiel numérique. Enfin, concernant le plan Seniors en action, je vous propose d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention, dont je vous ai parlé avec la Ligue contre le cancer.

Je vous remercie.

**M. le Président.**- Merci pour cette présentation par le menu détail. Rien ne lui a échappé. M. TUJAGUE.

**M. TUJAGUE.**- L'intervention en matière d'investissement dans les EHPAD n'est effectivement pas une obligation pour le Département. Néanmoins, nous aurions du mal à imaginer avoir une part de responsabilité dans le fonctionnement des établissements, sans intervenir aussi en matière d'investissement. Nous nous félicitons du fait que nous allions un peu plus vite que ce que nous avons imaginé avec le projet – puisque je ne pense pas que ce soit inscrit au budget 2018 – d'investir 20 M€ sur trois ans pour des constructions ou aménagements dans les EHPAD. C'est une excellente chose.

Comme je l'ai souligné, le Département fait un effort très important dans ce domaine. S'il n'est pas accompagné par l'Etat, via l'ARS notamment, cela reste malgré tout difficile. Je pense que notre collectivité a suffisamment de poids pour se faire entendre. Alors que nous prévoyons d'investir 6,5 M€ par an pendant trois ans, en 2017, les moyens réservés par l'ARS pour les investissements dans les EHPAD étaient de 5 M€ dans la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Je ne sais pas quel serait notre moyen d'action, mais il y a non seulement à financer mais aussi à agir sur ce deuxième financeur.

L'effort est quoi qu'il en soit considérable et nous l'apprécions. Le mal-vivre dans les EHPAD pour les agents est une réalité qui ne doit pas nous échapper. Cela tient à l'insuffisance de moyens permettant de disposer d'un effectif adéquat pour répondre à des besoins qui sont en augmentation permanente. La construction d'établissements neufs apporte des améliorations, mais en même temps, et vous avez d'ailleurs visité Sospel donc vous savez de quoi il retourne, ce sont des établissements où les surfaces à entretenir sont très importantes. Le fonctionnement doit donc rester au centre de nos préoccupations, même si encore une fois, ce qui est fait en matière d'investissement est tout à fait remarquable.

**M. le Président.**- Cela m'amène à une précision que je n'ai pas faite ce matin. Je pense qu'en ce qui concerne la gouvernance des EHPAD, une clarification serait nécessaire au niveau de l'Etat. Aujourd'hui, nous avons trois piliers : l'hébergement, la dépendance et les soins. La dépendance, dont nous portons la responsabilité, représente 14 % de la dépense globale. Lorsque nous annonçons un plan de 20 M€ hors notre champ de compétence, il est évident que nous allons solliciter l'Etat qui nous a déjà répondu « non » parce que le plan national représente 50 M€ pour tout le territoire national, et nous nous sommes pour notre part engagés sur un plan triennal de 20 M€. L'Etat nous a répondu qu'il voulait partir sur un plan annuel et nous apporter une aide annuelle, à suivre pour l'année suivante. Nous sommes donc positionnés sur ce sujet.

Néanmoins, il ne sert à rien de gonfler le point GIR dont une partie revient à des établissements privés. La structuration des EHPAD est en effet particulière dans les Alpes-Maritimes, et aucun autre département n'est structuré de la même façon. 60 % de nos EHPAD sont des EHPAD privés, et l'augmentation du point GIR ne doit pas nous amener à aider davantage le privé que le public, alors que le public est en difficulté. Nous devons donc être vigilants sur ce point. Nous avons des discussions permanentes avec les organisations syndicales, nous avançons sur le sujet. Le point fort n'est pas effectivement inscrit dans le budget, mais qui, de par l'avancement de nos investissements, doit nous permettre d'être assumé par le budget primitif 2018. Si tel n'était pas le cas, nous aurions une décision modificative pour engager le financement et le portage de ces rénovations qui sont importantes. En ce qui concerne plus spécifiquement Contes, il ne s'agit pas d'une rénovation mais d'une délocalisation. Il y a donc des sujets sur lesquels nous avançons.

M. VINCIGUERRA.

**M. VINCIGUERRA.**- Je souscris entièrement à ce qui vient d'être dit par M. TUJAGUE. Nous sommes tous d'accord sur le fait que faire des investissements est une bonne chose car cela permettra d'améliorer les conditions du fonctionnement. De même, nous sommes tous d'accord sur le constat que le récent mouvement dans les EHPAD porte essentiellement sur le fonctionnement, et que ce fonctionnement ne dépend pas de nous. Dès lors, pourquoi ne pas faire tout simplement une motion qui aurait l'avantage d'être unanime, votée par tous, pour interpeller le Ministère au nom d'un Département qui fait un effort, et lui demander de prendre en compte la colère des EHPAD et des personnes qui y travaillent afin que les conditions de fonctionnement soient améliorées par l'Etat via son Ministère et via l'ARS ?

**M. le Président**.- Pourquoi pas. C'est une piste qu'il faut suivre. Mme MONIER.

**Mme MONIER**.- Je tenais à saluer, comme tout le monde l'a fait, les annonces que vous avez faites lundi, M. le Président, à propos de la réhabilitation des EHPAD dont M. ROSSINI a donné la liste. C'est un effort louable qu'il faut souligner. En tant que niçoise, je suis évidemment particulièrement sensible à l'investissement qui va être fait en faveur de la Fondation Pauliani qui connaît d'importantes difficultés.

Comme l'ont dit mes collègues, nous avons tous à cœur d'aider davantage nos seniors, et nous pourrions avoir une réflexion commune pour être un peu plus ambitieux. L'effort financier annoncé porte essentiellement sur la partie bâtiment, ce qui n'est pas négligeable au regard des besoins. Il ne faut cependant pas perdre de vue l'essentiel : l'aspect humain, c'est-à-dire les personnels et les résidents. Nous sommes, et c'est une richesse, un des départements de France où vivent le plus de seniors. M. ROSSINI a fait état de 300 000 seniors. J'avais pour ma part un recensement à 350 000. La tendance va quoi qu'il en soit s'accroître puisqu'il est prévu qu'un tiers de notre population relève prochainement de la catégorie seniors.

Puisque nous en sommes à la période de la réflexion et des propositions communes, je souhaitais revenir sur la valeur du point GIR. Mon collègue M. SEGURA vous a alerté sur ce point par courrier. Nous avons tous voté une réévaluation du point GIR de 5,68 € à 6 €, mais sur 7 ans. En France, la moyenne nationale est à 7 €. Cette dotation a des conséquences directes sur la vie des personnes dépendantes et sur les personnels puisqu'elle sert à financer ces personnes qui interviennent auprès des résidents dans le cadre de cette dépendance. C'est un enjeu primordial. Les résidents sont de plus en plus âgés et dépendants, ils souffrent de troubles cognitifs, etc. La mission d'un EHPAD est non seulement la prise en charge de cette dépendance grandissante, mais aussi la prévention de l'aggravation de cette perte d'autonomie. Cela exige des moyens humains et des moyens techniques. Les soignants doivent gérer non seulement la dépendance physique, mais aussi toutes les atteintes qui émanent de troubles cognitifs et psychiatriques. Il faut donc vraiment des compétences spécifiques, et il faut beaucoup de temps et de personnel pour éviter les thérapies médicamenteuses qui sont actuellement dénoncées au niveau national et qui mettent les personnes dépendantes dans des situations difficiles.

Il est vrai que nous avons fait un effort particulièrement louable au niveau du département puisque nous avons 30 % des places habilitées à l'aide sociale. Néanmoins, je rappelle que dans notre département, le revenu moyen des seniors est de 1 250 €. En moyenne, les tarifs médians sont quant à eux de 1 949 €, pour vivre dans un lieu que l'on n'a pas forcément choisi. Je salue encore tous les efforts engagés pour faire évoluer cette situation pénalisante pour nos aînés, mais j'aimerais que nous ayons ensemble en tête que la faible valeur de ce point GIR dans les EHPAD du département des Alpes-Maritimes risque fortement de limiter la portée de toutes les actions que nous menons au quotidien.

Le Comité consultatif national d'éthique a publié le 16 mai un constat particulièrement alarmant sur la prise en charge des personnes âgées. La presse nationale et locale se fait

également l'écho de cette situation en évoquant une maltraitance latente non assumée, une forme de ghettoïsation concernant la concentration dans les EHPAD. La loi NOTRe a confirmé la position du Département en tant que chef de file pour l'aide sociale et l'autonomie des personnes âgées. La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, entrée en vigueur en 2016, a créé de nouveaux droits pour les seniors. Nous avons été un des premiers Départements à signer et à mettre en place une conférence des financeurs avec des moyens pour l'accompagnement à la prévention. Reste la réalité de ce qui se passe et de ce que vivent les résidents et les personnels dans les EHPAD. Je souhaite vraiment qu'ensemble, nous puissions être un Département précurseur d'une nouvelle politique plus généreuse et plus solidaire à l'égard de nos aînés. Il faut continuer dans cette logique en augmentant de façon conséquente le point GIR afin de permettre à nos aînés d'avoir une fin de vie la plus heureuse et la plus sereine possible. Je vous remercie.

**M. le Président.**- Merci de cette intervention qui me donne l'opportunité de préciser que tout ce que vous évoquez en termes d'accompagnement et de soins relève de la responsabilité de l'Etat, pour une grande partie. Vous le savez puisque vous étiez à la vice-présidence de cette délégation. Nous ne sommes partie prenante que pour 15 % de l'activité. Le reste est de la responsabilité du personnel soignant, sous celle du ministre de la Santé et de l'ARS. Vous appelez une politique novatrice de la part du Département. Elle l'est déjà.

**Mme MONIER.**- Je demande simplement que le curseur soit plus rapide et que sur la partie qui nous incombe, nous soyons vraiment ambitieux, et qu'au lieu de mettre 7 ans pour passer le point GIR à 6, nous le fassions rapidement passer à 7.

**M. le Président.**- Le débat ne porte pas que sur le point GIR. Nous y reviendrons en commission. La politique mise en place par M. ROSSINI avec le plan seniors est par exemple une politique qui anticipe l'entrée dans les EHPAD et qui conduit nos personnes âgées à être le plus en santé possible le plus loin possible. Nous avons aussi une politique de substitution aux EHPAD. Il arrive à un moment dans sa vie où l'on n'a pas d'autre possibilité, mais avant l'entrée en EHPAD, il y a tous les aidants. Nous avons aujourd'hui une politique pour les aidants, et l'action du Département à ce sujet est très dynamique. Ce n'est pas comptabilisé dans le point GIR, or nous dépensons énormément d'argent pour accompagner les personnes âgées qui ne sont pas encore entrées en EHPAD. Avec Jean LEONETTI, nous avons récemment inauguré un très bel équipement à Antibes. C'est un équipement intermédiaire entre le maintien à domicile et l'EHPAD, avec un lieu de vie proposant du soin, de l'assistance, tout en permettant aux personnes d'être en autonomie. Ce n'est pas non plus compté dans le point GIR. J'aurais aimé que la loi nous confirme un peu plus cette responsabilité concernant les EHPAD. Il y a de mon point de vue un amalgame qu'il est trop facile de faire. On charge volontiers la responsabilité du Département parce que l'Etat n'a plus les moyens de faire et qu'il n'assume plus ses responsabilités sur la part qui est la sienne. Nous sommes appelés en permanence à nous substituer à l'Etat. Nous le faisons au maximum de ce qui peut être fait, et comptez sur moi pour avoir cette vigilance. C'est un sujet sur lequel je suis très attentif.

M. CIOTTI.

**M. CIOTTI**- Comme Mme MONIER, je vais citer le rapport du Comité national d'éthique sur ce sujet, puisque je pense que c'est un sujet qui ne peut pas se résumer à un aspect budgétaire ou comptable par rapport au défi auquel notre pays est confronté. Penser qu'une augmentation de tel ou tel critère suffirait à régler le problème nous induirait je crois en erreur. Dans ses conclusions, et ce de façon étonnante puisque ce n'est pas dans ses responsabilités, le Comité national d'éthique prône la création d'une cinquième branche de la Sécurité sociale dédiée à la prise en charge de la vieillesse, avec des mots très durs qu'a rappelés Mme MONIER qui parlent de maltraitance et décrivent une situation extrêmement dégradée. Nous pouvons tous le constater. Lorsque nous allons visiter un EHPAD, en tous cas personnellement c'est comme ça que je le ressens, c'est une forme de malaise qui nous anime par rapport au traitement collectif, malgré tout le soin qui peut être apporté.

Face aux évolutions démographiques clairement planifiées aujourd'hui, et face à l'augmentation de l'espérance de vie, l'enjeu est à présent de bien vieillir. Nous savons que la durée de vie est plus longue, mais nous savons aussi que la dépendance augmente. C'est un débat national. Nous y avons notre part, mais elle est très modeste. Aujourd'hui, le coût de la dépendance s'élève en France à 30 milliards d'euros, soit 1,4 % du PIB. La part des Départements y est de l'ordre de 6 milliards d'euros. C'est une part importante, mais qui est loin d'être majeure. Il faudra donc sans doute une prise en compte beaucoup plus forte. Ce coût de la dépendance va atteindre 60 milliards d'euros à l'horizon 2050. Le reste à charge pour les personnes concernées et les familles va lui aussi être plus important.

Je pense qu'il faut donc changer nos modes de réflexion. Nous avons commencé à être pionniers en la matière. S'il suffisait d'augmenter le point GIR, ce serait très simple. Or il faut changer les habitudes, les pratiques et les modes de prise en charge. Nous avons ainsi été pionniers ici sur le maintien à domicile. L'EHPAD est la solution ultime. On rentre dans un EHPAD à 88 ans. La durée de vie dans un EHPAD est de deux ans, dans les conditions qu'a rappelées le Comité national d'éthique. L'enjeu est d'avoir une autre réflexion et de se demander si ce modèle est encore pertinent. Faut-il mettre nos anciens dans ces établissements en rompant avec le lien familial, avec le domicile, avec un environnement sécurisé et de proximité ? Avec Mme MONIER, qui a été ma Vice-présidente et que je remercie pour le travail de qualité qu'elle a fait au cours des quatre dernières années, nous avons veillé à développer très fortement, notamment dans le cadre des appels à projets avec la conférence des financeurs, la prise en charge du maintien à domicile. Nous sommes sans doute un des seuls Départements à donner une aide jusqu'à 6 000 € pour l'adaptation du domicile. Cette aide est d'ailleurs peu utilisée et sans doute insuffisamment connue par les familles de nos anciens. De même, nous avons mis en place les résidences autonomie. Nous avons plusieurs centaines de logements aujourd'hui, et un appel à projets va encore être lancé la semaine prochaine.

Face à ces chiffres, la réponse est dans la solidarité nationale, mais je pense qu'il faut quand même que nous changions de cadre. Personnellement, je ne pense pas que ce modèle d'EHPAD sera encore pertinent demain. Dans ses préconisations, le Comité national d'éthique évoque par exemple la possibilité de réserver un étage, dans des logements

collectifs, pour la prise en charge des anciens. Il faut de l'individualisation, et non plus traiter tout le monde dans un moule qui n'est plus humain. Nous sommes face à des personnes à qui nous devons tout, et la réflexion doit s'orienter vers de nouveaux modes de prise en charge, pour favoriser le plus longtemps possible la prise en charge à domicile, le bien-vieillir, l'étape intermédiaire qui permet peut-être de gagner 2, 3, 4, 5 ans entre le domicile et l'EHPAD quand ce n'est plus possible. Et lorsqu'il n'y a plus d'autre solution que l'EHPAD, faisons des EHPAD à dimension humaine.

Je veux aussi saluer ce qui a été fait par M. ROSSINI – lorsqu'il était à mon cabinet et aujourd'hui en tant qu'élu - sur le plan Seniors en action. Je veux rendre hommage à M. ROSSINI à ce sujet car il était tout seul au départ. Il y a aujourd'hui 20 000 seniors dans les Alpes-Maritimes qui bénéficient de ce plan. C'est absolument remarquable. Les bals qui sont proposés au Palais Sarde et qui sont ouverts à tous sont peut-être aussi profitables que certaines dispositions, puisqu'ils offrent un lien social à des personnes qui en étaient privées. L'accès au sport, à la culture, aux loisirs est tout aussi essentiel. Regardons, comme l'a fait le Comité national d'éthique, la problématique dans son ensemble. Il y a des chiffres, des ratios, des budgets, des masses extrêmement importantes qui ne vont cesser de grandir. Il faudra sans doute appeler aussi à une solidarité intergénérationnelle plus forte. Pour l'APA par exemple, il n'y a pas de retour sur succession.

Ce sont autant de débats qui seront portés au plan national et que nous ne pouvons pas réduire uniquement à une question de moyens, même s'il faut bien-sûr plus de moyens. Sur ce point, il est impensable que depuis des années, l'ARS contingente l'ouverture de lits. Nous sommes prisonniers d'un secteur très lucratif et qui n'est pas toujours attiré par l'intérêt général. Nous pouvions créer des lits et en donner à des secteurs associatifs auparavant. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Les lits se revendent, et de surcroît très chers parce que l'ARS les contingente, comme elle le fait sur le handicap. Nous ne pouvons plus regarder la santé autrement que selon des critères comptables. Tous les gouvernements l'ont fait d'ailleurs, et j'espère que le gouvernement actuel va changer la donne.

Le débat est ouvert, mais c'est un enjeu essentiel. La santé a un coût mais elle n'a pas de prix. Augmenter l'espérance de vie implique une hausse des dépenses de santé, et nous devons nous y adapter de façon structurelle et globale. Laisser entendre, et souvent quelque part de façon polémique avec les arrière-pensées que l'on aperçoit bien, que ce n'est que le Département qui a la responsabilité des EHPAD et lui seul, c'est une contrevérité. Penser que les EHPAD sont la réponse unique et ultime à tout, c'est une vision que je ne partage pas. J'ai porté ici, avec vous, une vision qui était beaucoup plus globale. Il reste que pour les établissements existants, il faut leur donner des moyens, et c'est ce que nous faisons, notamment pour les établissements qui sont soutenus dans ce plan extrêmement important.

**M. le Président.** – Merci pour cette intervention qui recadre bien le sujet. Pour ce qui est de la vie dans les EHPAD, j'ajoute que nous réfléchissons avec M. ROSSINI, Mme SIEGEL et Mme DUMONT à la possibilité de faire rentrer toutes les associations que nous aidons sur le plan sportif ou culturel dans nos EHPAD pour y mettre de l'animation. Nous avons en effet tous la volonté de donner à nos aînés qui sont en EHPAD, non plus des

conditions de fin de vie, mais tout simplement des conditions de vie. Il me paraît important de les considérer comme des personnes actives, jusqu'au bout de ce qu'elles peuvent faire.

*Le rapport n° 9, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.*

**10. CREATION D'UN POLE METROPOLITAIN ENTRE LES COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS, CANNES PAYS DE LERINS, PAYS DE GRASSE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALPES D'AZUR – AVIS DU DEPARTEMENT**

**M. le Président.**- Les communautés d'agglomération de Sophia Antipolis (CASA), Cannes Pays de Lérins (CAPL), Pays de Grasse (CAPG) et la communauté de communes des Alpes d'Azur ont fondé un Pôle métropolitain. Cela a été salué par tout le monde. Il est intéressant que des territoires s'organisent. Beaucoup d'entre vous étaient présents lors du lancement de ce Pôle. Je précise qu'il n'y a pas d'administration pour ce Pôle. Il sera géré successivement par la collectivité dont le président assure la présidence du Pôle. Aujourd'hui, il est présidé par M. LISNARD, et c'est la CAPL qui en assure le fonctionnement. Demain ce sera la CAPG, après-demain la CASA. Seule la communauté de communes Alpes d'Azur, dont j'assume la présidence, n'assurera pas cette présidence puisqu'elle n'a pas les moyens d'assurer une gouvernance pour cette collectivité. Le président d'Alpes d'Azur restera néanmoins premier Vice-président pour toute la durée de vie du Pôle métropolitain.

Les ambitions sont la mise en commun de stratégies culturelles, sportives, d'animation, le partage et la mutualisation d'une administration sur le plan d'un certain savoir-faire. Nous voyons bien aujourd'hui que les petites communes de ce territoire rencontrent des difficultés concernant les permis de construire par exemple. L'autorité du Pôle métropolitain apportera cette relation avec les autorités préfectorales et les plans locaux d'urbanisme pour construire. Nous lancerons le programme d'animation. Il y aura un site internet, des expérimentations sur le plan environnemental avec des gestions communes, etc. Tout cela constitue l'ambition du Pôle métropolitain dont le siège social est installé à Grasse, qui représente un peu le point central de cette démarche. Vous avez le détail dans le rapport des statuts - déposés en Préfecture - de ce pôle métropolitain qui est en réalité un syndicat mixte, consacrant ainsi la réalité de ce Pôle.

Mme GOURDON.

**Mme GOURDON.** - Je ne doute pas que vous avez tous en mémoire le discours prémonitoire que j'avais fait en décembre dernier où je vous proposais que nous prenions les devants pour réfléchir très vite à l'avenir du grand ouest du département et à une unité entre les quatre entités. Je suis ravie que cela se concrétise. Nous accentuerions plutôt le travail sur la gestion des déchets et les déplacements en commun (les 3 agglomérations du sud et l'agglomération nord ouest). Cela me semble fondamental. Nous avons toujours réclamé un syndicat, et c'en est un, pour travailler sur ces sujets, au moins à l'échelle du grand ouest (Cannes, Grasse, Antibes et le haut pays). Nous sommes tous en train de travailler sur les PDU des agglomérations, et il serait intéressant de parvenir à se connecter ensemble avant de

les terminer. C'est ce qu'attendent nos concitoyens qui rencontrent des difficultés à ce niveau. Nous avons en tous cas salué cette arrivée du Pôle métropolitain, qui comporte le terme « métropolitain » mais qui est un syndicat mixte fermé.

**M. le Président.**- Tout à fait. Merci pour cette approbation sans réserve. Sur la mobilité douce, nous serons évidemment très présents. C'est déjà prévu, et le rôle du Département sera plein et entier sur ce sujet. Sur des sujets comme la piste cyclable à Mouans-Sartoux, le parking de covoiturage, ce sont des équipements que nous portons déjà. Le fait d'avoir une concertation des territoires avec une coordination et une transversalité sur l'ensemble des quatre collectivités ne peut qu'améliorer notre efficacité.

M. SEGURA.

**M. SEGURA.**- Nous souhaitons simplement souligner que nous sommes également ravis de cette création. En ma qualité de Vice-président de la Métropole, je confirme que celle-ci a également vu la création de ce Pôle avec beaucoup d'enthousiasme. Nous en sommes donc très heureux.

**M. le Président.**- Merci. M. TUJAGUE.

**M. TUJAGUE.**- Nous sommes également favorables à cette création, mais nous avons quand même pris en compte le contexte. Nous sommes dans un département où le gouvernement actuel – le précédent aussi, mais le gouvernement actuel surtout – a prévu, et il me semble que le projet reste d'actualité aujourd'hui, de substituer la Métropole à tout ce qui existe aujourd'hui en matière d'intercommunalités et de communes. Ce projet est je pense toujours vivant. Pour nous positionner sur un projet tel que celui qui nous occupe, nous gardons cela en tête. Lorsque la loi a prévu la création des Pôles métropolitains, sachant que les textes avaient été révisés en 2015, ces Pôles étaient principalement destinés à préparer la création de Métropoles. C'était une première étape. Il est vrai que les choses ont été allégées depuis, et que des intercommunalités peuvent se rassembler plus facilement qu'en 2010, date des premiers textes.

Ce sont ces aspects qui nous questionnent. Vu de l'est du département, nous aurions pu nous demander si le Pôle métropolitain de l'ouest n'avait pas pour objectif de constituer la première étape de l'objectif de l'Etat. Même si ce qui est écrit n'est pas toujours respecté, je pense que nous avons des collègues respectueux de ce qu'ils disent et de ce sur quoi ils s'engagent. Les statuts prévus pour ce Pôle précisent un certain nombre de valeurs auxquelles les quatre intercommunalités veulent se tenir. Parmi celles-ci se trouve le respect de l'identité mais surtout de la souveraineté des intercommunalités. A travers les intercommunalités, je pense qu'il s'agit aussi des communes. De plus, ce qui est prévu dans les statuts ne va pas aussi loin que ce que souhaite Mme GOURDON. Il s'agit de sujets sur lesquels l'accord doit se faire de manière unanime et qui consiste à prolonger des compétences ou à accentuer des actions dans des compétences déjà assurées par les intercommunalités. Cela nous rassure et nous fait même penser que c'est une façon de dire : nous entendons nous affirmer en tant qu'intercommunalités ou communes regroupées à côté de la grande Métropole. Pour ces

raisons, peut-être un peu simples mais importantes pour nous, nous sommes tout à fait favorables. Nous pourrions même nous demander s'il ne s'agirait pas d'un exemple à suivre pour nous qui sommes un peu isolés. Nous allons donc regarder avec attention le choix que vous avez fait.

**M. le Président.**- Merci pour cet avis. Vous avez évoqué la question des sujets dont nous pourrions nous saisir. Nous allons même plus loin que ce que vous avez exprimé. Lorsque le Pôle métropolitain peut décider d'un plan d'action en termes de réalisation de projets ou d'animation, si une partie du territoire ne souhaite pas le partager pour une raison d'intérêt territorial ou de moyens financiers, elle pourra le faire, et seuls ceux qui voudront s'y engager le feront.

M. VINCIGUERRA.

**M. VINCIGUERRA.**- Je ne peux qu'être extrêmement favorable à cette décision collective des quatre communautés d'agglomération et de communes. Je voudrais simplement rappeler que j'avais proposé cette structuration en juillet 2011 au Conseil municipal de Grasse, à M. LELEUX. J'avais été très mal accueilli à l'époque. Je suis heureux que la raison triomphe.

**M. le Président.**- Cela montre que certains projets arrivent trop tôt et doivent mûrir. Ils finissent par éclore.

**M. VINCIGUERRA.**- Parfois en mûrissant trop longtemps...

**M. le Président.**- Ce n'est pas le cas ici. Il a mûri longtemps mais il est tout de même sorti.

*Le rapport n° 10, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.*

**M. le Président.**- Je vous remercie au nom de M. LEONETTI, M. VIAUD et M. LISNARD, et bien évidemment au nom de tous les conseillers départementaux et conseillères départementales élus sur ces territoires d'exception.

## **11. EDUCATION – COLLEGE VICTOR DURUY A NICE ET NOUVEAU COLLEGE DE PEGOMAS – DENOMINATION**

**Mme ARINI.**- Comme vous l'avez dit dans votre discours en début de séance, le Département souhaite rendre hommage à deux personnalités qui se sont illustrées par leur courage et les valeurs morales qu'elles défendaient. L'article L.421-24 du code de l'éducation donne la compétence aux Départements pour la dénomination ou le changement de dénomination des collèges, après avoir recueilli l'avis du maire ou du conseil d'administration de l'établissement.

Le 30 juin 2017 disparaissait Simone Veil. Elle est née à Nice, y a passé son baccalauréat puis a été déportée à 16 ans en avril 1944. Elle fut la première femme présidente

du Parlement européen, de 1979 à 1982. Ministre de la Santé, élue à l'Académie française, Simone Veil est demeurée jusqu'à la fin de sa vie une référence. Elle est un exemple et un modèle pour nous tous, et plus particulièrement pour la jeunesse. C'est pourquoi il est proposé de faire porter le nom de Simone Veil au collège actuellement dénommé Victor Duruy. Le maire de Nice, le conseil d'administration du collège et la famille de Simone Veil ont donné leur accord. Il vous est proposé aujourd'hui de vous prononcer favorablement en ce sens.

La deuxième proposition concerne le collège de Pégomas qui ouvrira ses portes en septembre 2018. Le colonel Arnaud Beltrame, qui a donné sa vie lors de l'attaque terroriste au supermarché de Trèbes, a soulevé une émotion nationale par son acte héroïque et son courage exemplaire. Il symbolise les valeurs morales et humaines qu'il est indispensable de transmettre à nos jeunes générations. Il est donc proposé de dénommer le collège de Pégomas : collège Arnaud Beltrame. Nous saisissons pour avis, conformément aux dispositions de l'article L.421-24 du code de l'éducation, le maire de Pégomas et le conseil d'administration qui sera élu à la rentrée.

Je vous demande donc de vous prononcer favorablement sur ces deux propositions.

**M. le Président.**- Merci. M. VINCIGUERRA.

**M. VINCIGUERRA.**- Je confirme notre approbation pour ces deux dénominations et notre acceptation absolument sans réserve. Qui peut contester l'exemplarité de Simone Veil, et ce dans énormément de domaines ? En ce qui concerne la dénomination du collège de Pégomas, je peux comprendre les parents d'élèves, mais avec beaucoup de difficulté tout de même. Je les ai accompagnés pendant la période de gestation de ce collège, et je les ai rencontrés à de très nombreuses reprises pendant la douzaine d'années qu'a duré la pré-construction. Je les connais bien, et je suis très étonné de leur position. Notre pays est dans une situation difficile face au terrorisme. J'ai vécu le terrorisme ailleurs, dans mon enfance et dans mon adolescence. Je ne pensais pas avoir à le revivre à 70 ans, mais c'est ainsi. Le devoir de solidarité est un devoir impératif, et rendre hommage au colonel Beltrame me paraît tout aussi impératif. Le faire dans un établissement d'enseignement me paraît également exemplaire. Je pense que c'est très important.

**M. le Président.**- Merci M. VINCIGUERRA. C'est une position courageuse et importante. Soyons tous unis et tous d'accord sur ces sujets. Je partage ce qui a été dit. Je comprends l'inquiétude de certains parents, mais la France est une et indivisible. Elle a ses valeurs, ses repères, son mode de fonctionnement. Tant que la France est la France, elle protégera les jeunes générations et tous ses sujets. Lorsque le Ministre a annoncé qu'il laissait la possibilité à toutes les collectivités qui le souhaitaient de donner le nom d'Arnaud Beltrame à un établissement, nous avons spontanément réagi en décidant de le faire, par reconnaissance pour Arnaud Beltrame, au nom des valeurs qu'il défendait et de la nécessité de les transmettre aux jeunes collégiens. Nous nous sommes tournés alors vers le Préfet - représentant les forces de l'ordre du département - qui nous a encouragés dans cette démarche en ajoutant : nous ferons ce qu'il faut pour assurer la sérénité pour ce collège. Nous nous sommes tournés également vers le prolongement de ce qui a été mis en place par le plan collèges en 2016 par

notre collectivité qui a décidé de mettre en place des caméras de surveillance et des portillons de sécurité, de renforcer l'aide au personnel en place pour assurer la sécurité de nos collégiens. Le collège de Pégomas portera également l'ensemble de ces équipements.

J'ai transmis tous ces messages aux parents qui étaient inquiets. Ils ne sont pas non plus légion, mais je ne veux pas dire ici qu'il n'y a pas d'inquiétudes. J'ai en effet été saisi par certains parents, mais aussi par un collectif spontané du secteur de Pégomas qui s'est créé sur les réseaux sociaux. M. KONOPNICKI et Mme PAGANIN en sont les intermédiaires avec également le maire de Pégomas, le maire d'Auribeau et de La Roquette qui sont concernés. Nous avons vu émerger plus de 7 800 personnes venues apporter leur soutien à la démarche du Département des Alpes-Maritimes. Voilà ce que je voulais ajouter sur cette communication importante. Je le dis pour la presse qui est toujours en séance et qui notera ces éléments qui me paraissent importants.

*Le rapport n° 11, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.*

## **12. RESSOURCES HUMAINES – MESURES DIVERSES**

**M. BECK.**- Ce rapport a plusieurs volets d'importance diverse : l'adaptation des emplois de la collectivité ; la détermination du nombre de représentants du personnel de la collectivité au comité technique et au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Pour les modalités de vote aux élections professionnelles, il a été proposé et accepté par le comité technique que le vote se déroulerait au mois de décembre de manière électronique, avec un organisme qui appuiera le Département pour la mise en œuvre de ce dispositif. A cela s'ajoutent différentes décisions, également soumises au comité technique et approuvées par celui-ci, relatives à la mise en œuvre du régime indemnitaire de la collectivité. C'était une décision prise par l'assemblée dès 2017 en ce qui concerne l'application du CIA, et en 2018 pour l'IFSE. Il a été examiné en comité technique la possibilité d'abonder le volet CIA par une enveloppe de 400 000 € qui sera mise à disposition des responsables de service pour permettre d'indemniser de façon plus importante les différents collaborateurs du Département qui le méritent. C'est l'esprit de cette réforme, et cela permettra d'augmenter le régime indemnitaire d'un certain nombre d'agents du Département.

Le rapport concerne également la signature d'avenants à des conventions de mise à disposition d'agents départementaux pour un certain nombre d'organismes (MDPH, COS 06, DUC 06), la signature d'une convention sur la fréquentation par les personnels départementaux du restaurant d'entreprise avec l'INRA et l'association ASLLIC Restauration, la signature d'une convention de mise à disposition d'un agent départemental auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale et l'actualisation de la liste des emplois pouvant donner lieu à l'attribution d'un logement de fonction.

Je précise qu'une possible injustice a été réparée. La loi ne prévoyait rien concernant les indemnités des régisseurs qui, depuis l'application stricte de la réforme, pouvaient se voir privés d'une juste indemnisation pour leur fonction. Cette injustice sera réparée par ce rapport si vous l'adoptez.

*Le rapport n° 12, mis aux voix, est approuvé à la majorité (abstention du groupe Socialiste et écologiste de Mme GOURDON et de M. VINCIGUERRA).*

**13. TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE – AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DU 29 JANVIER 2017**

**M. BECK.-** Ce rapport propose la signature de l'avenant n° 2 à la convention signée le 29 janvier 2007 avec la Préfecture afin d'étendre à d'autres actes réglementaires le périmètre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, jusqu'ici limité aux délibérations et documents budgétaires. Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité de la part de la commission des finances.

*Le rapport n° 13, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.*

**14. GROUPES D'ELUS – MISE A DISPOSITION DE MOYENS DE FONCTIONNEMENT ET DROIT D'EXPRESSION**

**M. BECK.-** Le rapport concerne les groupes d'élus et les moyens matériels et humains qui sont nécessaires à leur fonctionnement et qui sont mis à leur disposition. Ce rapport a pour conséquence de modifier le règlement intérieur pour prendre en compte les dispositions proposées dans ce rapport. Le principe est simple. Chaque groupe, majorité ou opposition, doit pouvoir bénéficier de collaborateurs, dans les limites définies, de moyens matériels (mise à disposition de bureaux, de salles de réunion lorsqu'ils en font la demande), et de moyens logistiques pour exercer leur mandat.

*Le rapport n° 14, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.*

**15. BILAN DES MUTATIONS IMMOBILIERES 2017**

**Mme SALUCKI.-** Comme nous l'impose le code général des collectivités territoriales, il s'agit du bilan des mutations immobilières réalisées par le Département en 2017 : 58 actes d'acquisitions, ventes, échanges, baux, servitudes et autres ont été signés en 2017. Les montants d'acquisitions annoncés s'entendent hors formalités et correspondent aux actes signés et payés au 31 décembre 2017. Je vous invite à prendre connaissance de ce bilan qui est bien fait et très précis avant de l'approuver.

*Le rapport n° 15, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.*

**16. INFORMATION SUR LE RAPPORT D'ACTIVITES DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – ANNEE 2017**

**M. BECK.-** Il s'agit de l'obligation – que vous remplissez très volontiers – de rendre compte au Conseil départemental de toute l'activité du Département pour l'année 2017. Le rapport d'activités reprend en effet ce qui a été fait au cours de cette année.

**M. le Président.-** Il n'y a pas de vote, et a priori pas de demande d'intervention.

*L'assemblée départementale prend acte du rapport d'activités des services départementaux.*

L'ordre du jour de nos délibérations est terminé. Nous pouvons à présent passer aux vœux. J'en ai reçu un certain nombre.

Le premier vœu émane de la majorité départementale et concerne la limitation de la vitesse à 80 km/h. Comme vous le savez tous, le gouvernement a décidé de limiter la vitesse à 80 km/h. Cela touche les routes départementales. Ce passage de 90 km/h à 80 km/h a pour objectif premier de faire baisser le nombre de morts en réduisant la vitesse moyenne sur les routes les plus accidentogènes. Or l'analyse de l'accidentologie sur les cinq dernières années dans les Alpes-Maritimes montre que sur les 104 accidents mortels recensés sur les routes départementales, seul un peu plus de 25 % d'entre eux se sont produits sur des sections de routes où la vitesse maximale autorisée est susceptible de passer de 90 km/h à 80 km/h. La vitesse est d'ailleurs bien souvent la conséquence d'autres problèmes comme la consommation d'alcool, la consommation de stupéfiants, ou l'usage du téléphone au volant. Nous regrettons que le gouvernement ne prenne pas en compte les spécificités de chaque département. En effet, la mesure nationale ne concernerait qu'une faible partie de notre réseau départemental et pénaliserait fortement les habitants du moyen et du haut pays dont le seul moyen de locomotion reste la voiture.

Par ailleurs, l'autoroute A8, qui assure une bonne partie des échanges, est déjà limitée à 110 km/h, voire 90 km/h. Les automobilistes azuréens se verraient donc ainsi doublement pénalisés. La lutte contre l'insécurité routière est une priorité pour le Département qui procède systématiquement à l'analyse des causes des accidents et modernise sans cesse son réseau routier. Il souhaite privilégier une approche différenciée de cette mesure et mettre en œuvre au cas par cas, comme il l'a toujours fait, des mesures adaptées aux caractéristiques sur le terrain, qui soient étudiées et concertées avec les acteurs locaux. Nous avons sur ce sujet énormément de remontées de terrain de la part de nos élus locaux, maires et conseillers qui ne comprennent pas cette mesure et qui, lorsqu'ils regardent les moyens de locomotion, ne comprennent pas que le gouvernement n'ait pas accepté cette mesure différenciée selon les secteurs. Je vous propose donc de prendre une motion pour dire au gouvernement que la limitation à 80 km/h n'est pas appropriée à la sécurisation du département des Alpes-Maritimes.

**M. VINCIGUERRA.**- Nous ne voterons pas cette motion. Sur 104 accidents mortels sur les routes départementales, 25 % se sont produits sur des sections où la vitesse maximale autorisée est susceptible de passer de 90 km/h à 80 km/h. Cela fait quand même 26 morts. Si nous sauvons une partie de ces 26 morts, je pense que nous n'y perdrons rien. De plus, si nous avons si peu d'accidents mortels dans le département, c'est que nous avons anticipé, et parfois assez largement, cette injonction gouvernementale. Je prends deux exemples sur mon canton. La route de Valcluse, qui est une route départementale à deux voies sans terre-plein central, est limitée à 70 km/h. La route de Plascassier, la RD 4, qui est une route accidentogène avec des bas-côtés assez profonds, a été à ma demande limitée à 50 km/h, et il y a quand même eu un mort récemment. Je ne peux pas accepter que les gens veuillent continuer de mourir au volant. A partir de là, je ne voterai pas votre motion. L'omnipotent Président M. MACRON a

indiqué qu'un bilan serait fait au bout de quelques mois et qu'éventuellement on différencierait un peu. Attendons donc le bilan.

**M. le Président.**- Je dois compléter un peu votre intervention puisqu'il faut que vous alliez au bout de la lecture. Les 25 % d'accidents sont dus à d'autre raison que la vitesse – alcoolémie et autre - ce qui change un peu la nature de votre raisonnement. De plus, vous êtes l'illustration même de mon propos puisque vous avez milité pour que certaines portions de routes que vous considérez comme dangereuses soient limitées. C'est le cas de bon nombre de nos routes départementales. Pourquoi ajouter une limitation de façon autoritaire et arbitraire, alors que le choix de limiter la vitesse sur les routes départementales dangereuses a déjà été fait par les élus locaux dont vous faites partie ? Sur certains endroits, rouler à 80 km/h reste plus que normal. Lorsque je monte à Valberg, il y a des portions dangereuses qui sont limitées à 70 km/h. D'autres portions qui ne le sont pas, sont ramenées de 90 km/h à 80 km/h, et je pense que c'est là un non-sens, d'autant plus que l'Etat n'a pas les moyens d'assurer le contrôle de la vitesse des poids-lourds sur ces portions. Nous allons ainsi être confrontés à des véhicules légers qui seront mis en danger par des poids-lourds qui tenteront de les dépasser.

M. SEGURA.

**M. SEGURA.**- Nous voterons cette motion. Nous en prenons connaissance uniquement maintenant. Serait-il possible de l'amender par de nouvelles propositions allant dans votre sens ? Un plan de résorption des points noirs avait en effet été fait, et il serait intéressant d'ajouter ces difficultés que nous rencontrons en termes de circulation.

**M. le Président.**- Que souhaiteriez-vous ajouter ?

**M. SEGURA.**- Je ne peux pas vous le dire immédiatement, puisque nous venons d'en prendre connaissance. Il faudrait travailler dessus et apporter des arguments supplémentaires, mais cela va dans votre sens. Cela ne devrait pas poser de difficultés majeures, puisque nous sommes tous d'accord sur ces sujets.

**M. le Président.**- Le problème est que nous ne pouvons pas voter quelque chose qui n'est pas rédigé. Nous pouvons retirer cette motion, mais elle est d'actualité. La passer en septembre n'aurait plus de sens.

**M. SEGURA.**- D'accord.

**M. le Président.**- Etes-vous d'accord pour la valider ainsi ? Je la soumetts donc à votre approbation.

*Le premier vœu relatif à la limitation de vitesse à 80 km/h, mis aux voix, est approuvé à la majorité (vote contre du groupe Socialiste et écologiste de Mme GOURDON et de M. VINCIGUERRA).*

**M. le Président.**- Passons à la motion sur le contrat financier. Ce sujet a déjà fait l'objet d'un long débat. Souhaitez-vous y revenir ? M. TUJAGUE.

**M. TUJAGUE.**- Nous aurions aimé avoir cette motion un peu avant car elle est assez dense. Ce n'est pas juste une position exprimée. Nous allons la voter, ne serait-ce que pour le considérant qui indique : « *considérant que la fixation par l'Etat d'objectifs financiers aux collectivités locales porte atteinte à la libre administration et est contraire à l'esprit des lois de décentralisation* ». Cela nous suffirait. Je ne sais pas si vous n'en profitez pas pour faire approuver la gestion de la majorité de cette assemblée. Vous évoquiez précédemment les bons et les mauvais élèves, à propos des gestionnaires des collectivités. Que l'on soit bon ou mauvais élève, la notion la plus importante est la libre administration des collectivités. Les mauvais élèves ne seront de toute façon pas sanctionnés par l'Etat, mais par leurs mandants, par ceux qui les ont choisis, le moment venu. Mais on ne peut pas prôner la libre administration, tout en fixant des règles. Ceci dit, la question est tellement importante que nous la voterons en l'état, mais avec cette observation.

**M. le Président.**- D'accord. M. VINCIGUERRA.

**M. VINCIGUERRA.**- Pour notre part, nous ne participerons pas au vote, et ce pour deux raisons. Premièrement, le dossier n'est pas encore abouti et nous n'en connaissons pas encore les détails ni la forme définitive. Crier avant d'être battu, c'est quelque chose que nous ne faisons pas. Deuxièmement, nous avons assisté à un échange de bris de lances très féodal au cours de cette réunion entre deux composantes de la majorité. Nous avons décidé, Mme GOURDON et moi, de ne jamais participer ni avoir l'air de prendre partie dans ces échanges entre barons. Nous ne participerons donc pas au vote.

**M. le Président.**- Je respecte ce choix, puisque je respecte la liberté de chaque conseiller départemental, mais vous ne pouvez pas dire que les spécificités du contrat ne sont pas connues. Elles le sont. Deux points restent en débat : la prise en compte des AIS, et la prise en compte des MNA. Dans tous les cas, cela ne change rien au fait qu'il y ait une immixtion de l'Etat dans notre fonctionnement, dans le but de nous encadrer et de nous contrôler. C'est ce qu'il y a de plus désagréable dans un contrat qui ne rapporte rien au Département. C'est un contrat unilatéral. Je respecte quoi qu'il en soit ce que vous avez dit, y compris le fait que vous ne vouliez pas être l'arbitre entre deux groupes.

**M. VINCIGUERRA.**- Disons que j'ai voulu étoffer nos motivations, et qu'à la limite vous pouvez retirer la première pour ne garder que la seconde qui consiste à ne pas vouloir nous immiscer dans un débat interne qui ne nous regarde pas.

**M. le Président.**- Je le regrette car il ne s'agit pas de vous immiscer dans un débat interne mais d'avoir un jugement de fond sur un contrat que l'Etat souhaite avoir. C'est néanmoins votre choix M. VINCIGUERRA, et le Président de cette assemblée doit être respectueux de chaque opinion.

M. SEGURA.

**M. SEGURA.**- Comme je l'ai indiqué préalablement, nous voterons contre ce vœu. Le principe même de ce contrat financier a du sens pour les collectivités puisque nous sommes

tous dans le désengagement et la réduction de nos dépenses de fonctionnement. Même si je peux comprendre qu'il reste encore des questions sans réponse de la part du gouvernement concernant les départements, ce que nous retrouvons aujourd'hui dans le compte administratif est bien la volonté de réduire nos dépenses de fonctionnement. Par ailleurs, le groupe Alpes-Maritimes ensemble a également formulé un vœu, nous l'avons envoyé dans les temps réglementaires, et nous ne le voyons pas. Avez-vous une explication ?

**M. le Président.**- Nous allons peut-être terminer sur ce vœu, avant d'aborder celui-ci.

**M. SEGURA.**- Nous ne l'avons pas.

**M. le Président.**- Vous ne l'avez pas car il n'est pas arrivé dans les délais réglementaires.

**M. SEGURA.**- Je l'ai envoyé dans les délais réglementaires. Quels sont pour vous les délais réglementaires ?

**M. le Président.**- Trois jours francs. Et là il n'est pas dans les trois jours francs.

**M. SEGURA.**- Pourriez-vous me rappeler la date d'envoi du vœu ?

**M. le Président.**- Mardi 15 mai.

**M. SEGURA.**- Et nous sommes vendredi. Cela montre aussi un état d'esprit quand même, à deux heures près peut-être, parce que nous ne l'avons pas envoyé...

**M. le Président.**- J'ai une proposition à vous faire, mais terminons d'abord le vœu sur le contrat avec l'Etat.

*Le deuxième vœu relatif au contrat financier entre l'Etat et les collectivités locales, mis aux voix, est approuvé à la majorité (vote contre du groupe Alpes-Maritimes ensemble de Mmes GILLETTA, KHALDI-BOUOUGHROUM, MERLINO-MANZINO, MIGLIORE, MONIER, MOREAU, OUAKNINE, RAMOS, SERGI, SERVELLA-CIPPOLINI et de MM. AZINHEIRINHA, BAUDIN, CONSTANT, MARTIN, SCIBETTA, SEGURA, SOUSSI ; le groupe Socialiste et écologiste, Mme GOURDON et M. VINCIGUERRA ne participent pas au vote).*

**M. le Président.**- Passons au vœu présenté par le groupe Alpes-Maritimes ensemble.

**M. SEGURA.**- Il n'est pas sur la table.

**M. le Président.**- Non, car il est arrivé hors délais. Notre administration a indiqué qu'elle souhaitait que l'on tienne compte de cette procédure de forme, surtout lorsqu'il s'agit d'un vœu qui souhaite mettre en place une commission d'éthique. Dans le vœu que vous formulez, il y a un certain nombre de sujets avec des missions qui existent au sein de la collectivité. Il y a un déontologue, il y a des commissions ad hoc, il y a la loi sur la transparence de la vie publique qui existe, il y a une mission d'inspection que nous avons, il y a une mission d'évaluation. Nous avons déjà beaucoup de choses. Au-delà du problème de

forme – et vous me connaissez, je ne suis pas attaché à cela – nous devons avoir une discussion pour ne pas ajouter des dépenses supplémentaires pour notre collectivité. C’est ma préoccupation.

**M. SEGURA.**- Nous le redéposerons à la prochaine commission. Il sera dans les temps réglementaires, puisque vous l’avez déjà. Nous pourrions donc le représenter.

**M. le Président.**- Vous le représenterez à ce moment-là, nous sommes d’accord. D’ici-là, j’aimerais que nous puissions nous voir sur le sujet.

**M. SEGURA.**- Je ne peux que regretter, permettez-moi de faire cette observation, de jouer sur les trois jours...

**M. le Président.**- Ce n’est pas que cela, vous l’avez bien compris. Il y a, sur le fond de cet amendement, une discussion que j’aimerais avoir avec vous, parce que nous avons des économies à faire par rapport à ce que vous proposez. C’est un débat que nous ne pouvons pas avoir en fin de séance ou sur un coin de table, et je n’ai malheureusement pas eu le temps de l’avoir avec vous avant la séance. Sommes-nous d’accord ?

**M. SEGURA.**- Parfait.

**M. le Président.**- Je passe à la motion sur le tunnel de Tende. Cette motion est présentée par le groupe de la majorité départementale, par solidarité avec les élus de la Roya. Ce qui se passe sur le tunnel de Tende n’est pas normal. Malgré le financement du Département de Alpes-Maritimes, ce tunnel est géré par les Italiens. Toute la procédure a été faite par les Italiens, et les travaux sont engagés par une entreprise italienne, qui visiblement se retrouve face à des difficultés et des malfaçons. Ce n’est pas mon habitude, mais je vous renvoie à des images que nous pouvons voir sur Facebook au moment des dernières intempéries. Ces images du tunnel de Tende font peur. L’eau s’est infiltrée en raison des travaux dans le tunnel actuel. On marche sur la tête.

Aujourd’hui même, une réunion importante se tient sur ces travaux avec les Italiens. Je vous propose d’exprimer notre préoccupation et notre plus vive inquiétude au sujet de la poursuite de ce chantier et du maintien de la liaison franco-italienne qui apparaît de plus en plus précaire. Nous avons été confrontés dans un premier temps à des poids-lourds qui empruntaient cette vallée de la Roya et qui posaient un vrai souci de sécurité aux maires des communes concernées et à leur population. Le président du Département avait pris un arrêté interdisant le passage des véhicules de plus de 19 tonnes. Ce n’est pas suffisant, et ce n’est pas le problème du tunnel de Tende qui est ainsi réglé. Peu de temps après, le maire de Tende, Jean-Pierre VASSALLO, a pointé du doigt les déchets et déblaiements sortis du tunnel par cette entreprise italienne, et dont la toxicité est révélée. L’Etat doit s’en saisir et intervenir.

Je vous demande ainsi de soutenir et d’exprimer notre préoccupation sur la fragilité de la situation, sur l’enclavement potentiel de la vallée, et de demander à l’ANAS, qui est le gestionnaire unique actuel du tunnel, de tout mettre en œuvre pour assurer la continuité de la circulation routière sur cet axe majeur pour les habitants de la vallée française et italienne. Il

est également demandé que la SNCF, qui assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de maintenance de la voie ferrée, reprenne l'exploitation commerciale de la ligne au plus tôt afin de limiter le préjudice subi par l'ensemble des habitants de la vallée. J'ai entendu dans le discours de M. TUJAGUE cette préoccupation par rapport au rail. Il y a donc la route, le rail, et nous avons là-dessus un soutien à apporter à la vallée de la Roya.

Mme TOMASINI.

**Mme TOMASINI.**- Merci pour ce soutien. Je voudrais faire part du désarroi de la population de la vallée de la Roya ainsi que des désagréments, et même plus, apportés par la fermeture du tunnel récemment. Le CHU de Tende compte 17 employés qui viennent d'Italie. Ce sont des infirmiers et aides-soignants. Pour assurer leur service, ces personnes ont dû faire le tour par Savone, ce qui représente 3 heures 30 de route. Ce problème a également touché des personnes travaillant à l'hôpital Saint-Lazare. Ce chantier est un délabrement total et est véritablement catastrophique. Je voudrais aussi souligner le manque à gagner pour l'économie dans la vallée. Le Train des Merveilles ne fonctionne pas, et moins de monde se rend dans la vallée. Je renouvelle la demande de M. TUJAGUE : il est urgent M. le Président que vous veniez à la rencontre des maires de la vallée. Ils ont besoin de votre soutien en plus de celui de M. TUJAGUE et de moi-même. Lorsque vous déciderez d'aller à leur rencontre, nous souhaiterions être également présents.

**M. le Président.**- Nous avons entendu votre demande. Il est prévu que je m'y rende et que nous ayons des réunions pour trouver la manière dont nous pourrions vous aider le plus possible. J'ai entendu votre appel et celui de M. VASSALLO qui expriment un sentiment de solitude.

M. TUJAGUE.

**M. TUJAGUE.**- Dans le contenu de la motion, peut-être faudrait-il ajouter le souhait fort que le Département, qui participe au financement à hauteur de 35 M€, soit associé à toutes les réunions qui concernent ce tunnel. Aujourd'hui, la France est représentée, soit par les services préfectoraux, soit par des personnes du Ministère. Nos techniciens n'ont quant à eux jamais été associés me semble-t-il à quoi que ce soit d'important au niveau technique. Je pense que nous devrions souhaiter que les choses changent aussi de ce point de vue.

**M. le Président.**- M. CESARI est présent au CIG qui se tient aujourd'hui et y représente le Président du Département. Nous sommes invités régulièrement à participer à ces réunions. En revanche, et peut-être est-ce à nous de demander que cela soit le cas, ce sont les maires et les élus des vallées concernées qui ne sont pas invités. Peut-être faut-il en discuter.

*Le troisième vœu relatif au tunnel de Tende, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.*

**M. le Président.**- Je vous remercie. Il nous reste à approuver le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2017. Vous en avez pris connaissance. Mme OUAKNINE.

**Mme OUAKNINE.**- Je n'ai pas de remarque sur le procès-verbal. Je souhaite revenir sur la motion présentée tout à l'heure. J'ai bien compris le souci budgétaire que vous avez évoqué et dont vous souhaitez vous entretenir avec le président du groupe. En revanche, la forme a été respectée, et je souhaiterais qu'il soit noté au procès-verbal que la motion a été présentée dans les temps impartis, c'est-à-dire avec les horaires et les conditions de trois jours francs, et que vous souhaitez qu'elle soit différée et qu'elle ne soit pas examinée aujourd'hui. C'est une demande que je formule puisque la forme a été respectée. Qu'après il y ait un débat et que vous souhaitiez vous entretenir avec le président du groupe, je le respecte, mais je pense qu'il est normal aussi que l'on puisse le noter au procès-verbal. Je vous en remercie.

**M. le Président.**- Ce que nous allons noter au procès-verbal si vous en êtes d'accord, c'est que vous faites une observation en soulignant que les trois jours francs ont été respectés selon vous. Notre administration nous dit que ce n'est pas le cas. Nous allons noter cette observation, et nous vous apporterons la démonstration concernant le respect des trois jours francs. Nous avons ensuite ma demande, mon souhait, pour le vœu que vous avez proposé, qu'il y ait une discussion pour améliorer les choses.

**Mme OUAKNINE.**- Si vous le souhaitez.

**M. le Président.**- Je vous remercie. Je sou mets donc le procès-verbal à votre approbation.

*Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.*

**M. le Président.**- Je vous remercie. La séance est levée.

*La séance est levée à 13 heures 27.*